

# 2023 RAPPORT ANNUEL

COMPTES  
ANNUELS







# 2023 RAPPORT ANNUEL

Editeur responsable : Michel Dorigatti,  
Président du Comité de Direction d'HUmani.  
Coordination : Service communication.  
Mise en page : Antoine Dehasseleer.  
Photos : Bruno Rijm, Adobe Stock.  
Avril 2024.



# Table des matières

1. Comptes de résultats des secteurs hospitalier et non-hospitalier .....	5
I. Secteur hospitalier .....	6
A. Compte de résultats consolidés du secteur hospitalier .....	6
II. Secteur non-hospitalier .....	11
2. Affectation des résultats d'HUmani .....	14
3. Bilan d'HUmani après affectation des résultats .....	16
4. Comptes annuels d'HUmani – format BNB .....	23
I. Bilan après affectation .....	24
II. Compte de résultats d'HUmani .....	26
5. Plan financier pluriannuel .....	27
6. Article 3:6 du code des sociétés et des associations – points complémentaires .....	30
7. Liste des adjudicataires .....	37
8. Rapport sur les participations .....	55
9. Lettre d'affirmation d'HUmani .....	57
10. Attestation du réviseur d'entreprises .....	72

1

COMPTES DE  
RÉSULTATS  
DES SECTEURS  
HOSPITALIER ET  
NON-HOSPITALIER

## I. SECTEUR HOSPITALIER

Le secteur hospitalier d'HUMANI est composé des entités suivantes :

- ◆ Le CHU de CHARLEROI comprenant :
  - L'Hôpital Civil Marie Curie
  - L'Hôpital Vincent Van Gogh
  - La Clinique Léon Neuens
  - Le Centre de Médecine du Sport de Monceau
  - La Polyclinique du Mambourg
  - Le site de l'Espace Santé
  - L'Hôpital André Vésale
  - L'Hôpital Léonard de Vinci
  - Les polycliniques extérieures
  - Le bâtiment Rayon de Soleil
  
- ◆ Le Centre de Santé des Fagnes,

Faisant suite à la fusion par absorption de l'AIHSHSN par l'ISPPC en date du 21 septembre 2023 prenant ses effets au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les points d'attention suivants sont à considérer :

- ▶ Afin de traduire la gestion unifiée et transversale du secteur hospitalier, les résultats de ce secteur sont présentés de manière consolidée dans le rapport de gestion.
- ▶ Les chiffres relatifs à l'exercice 2022 ne concernent que l'ex ISPPC.

## A. COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDES DU SECTEUR HOSPITALIER

Le résultat net du secteur hospitalier pour l'exercice 2023 présente un déficit 11.557.447,95 €. Ce résultat se ventile de la manière suivante :

	2022		2023	
	Sites du CHU de Charleroi	Sites du CHU de Charleroi	Site centre de Santé des Fagnes	Consolidation
Résultat d'exploitation	-9.669.657,27	-4.691.417,38	-2.302.872,56	-6.994.289,94
Résultat financier	-2.485.652,55	-4.763.484,42	-390.400,10	-5.153.884,52
Résultat exceptionnel	5.318.471,31	1.839.589,75	-1.248.863,24	590.726,51
Résultat de l'exercice	-6.836.838,51	-7.615.312,05	-3.942.135,90	-11.557.447,95

Dont le détail se présente comme suit :

<i>Humani- Secteur Hospitalier</i>	<i>rubrique</i>	CHU de Charleroi 2022	CHU de Charleroi 2023	CSF 2023	Humani 2023
<b>Ventes et Prestations</b>		<b>490.567.262,06</b>	<b>546.736.276,18</b>	<b>56.916.772,79</b>	<b>599.152.143,52</b>
Chiffres d'affaires	70	443.659.108,27	508.708.093,79	53.456.708,79	561.688.104,08
Budget des Moyens Financiers (BMF)	700	193.496.633,79	236.966.436,07	24.371.970,25	261.338.406,32
Rattrapage sur exercice	701	-6.544.326,51	-8.266.897,91	-926.308,92	-9.193.206,83
Suppléments de chambre	702	1.244.348,18	1.452.650,00	105.477,12	1.558.127,12
Forfaits, conventions INAMI	703	30.116.254,77	31.975.335,26	1.311.234,04	33.286.569,30
Produits accessoires				23.744,97	23.744,97
Produits pharmaceutiques et assimilés	705	64.190.330,49	64.851.794,69	7.287.643,05	72.139.437,74
Financement Entité fédérée - Prix hébergement	706	4.569.837,89	5.070.785,35	506.757,06	5.577.542,41
Honoraires	707/709	156.586.029,66	176.657.990,33	20.776.191,22	196.957.483,05
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>74</b>	<b>46.908.153,79</b>	<b>38.028.182,39</b>	<b>3.460.064,00</b>	<b>37.464.039,44</b>
Subsides d'exploitation	740	14.252,91	13.723,40	15.929,08	29.652,48
Financement forfaitaire de l'infrastructure de l'entité	741	360.950,80	358.056,05	0,00	358.056,05
Autres produits d'exploitation	743/749	46.532.950,08	37.656.402,94	3.444.134,92	37.076.330,91
<b>Coût des ventes et prestations</b>		<b>500.236.919,33</b>	<b>551.427.693,56</b>	<b>59.219.645,35</b>	<b>606.146.433,46</b>
Approvisionnements et fournitures	60	98.993.004,65	104.202.550,81	11.132.957,31	115.335.508,12
Services et fournitures accessoires	61	110.749.196,02	141.283.725,62	16.038.449,65	152.821.269,82
Rémunération et charges sociales	62	261.759.981,48	280.554.205,08	29.195.307,94	309.749.513,02
Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges	63	20.058.030,82	21.763.080,92	2.803.522,27	24.566.603,19
Dotations aux amortissements et réductions de valeur	630	22.194.442,90	21.753.157,58	2.880.019,87	24.633.177,45
Réduction de valeur Stocks	631	10.172,12	32.399,99	0,00	32.399,99
Réduction de valeurs sur créances à un an au plus	634	-3.924.884,94	-612.075,63	0,00	-612.075,63
Provisions pour autres risques et charges y compris	637	1.778.300,74	589.598,98	-76.497,60	513.101,38
<b>Autres charges d'exploitations</b>	<b>64</b>	<b>8.676.706,36</b>	<b>3.624.131,13</b>	<b>49.408,18</b>	<b>3.673.539,31</b>
Bénéfice/Perte d'exploitation		-9.669.657,27	-4.691.417,38	-2.302.872,56	-6.994.289,94
<b>Produits financiers.</b>	<b>75</b>	<b>4.648.886,43</b>	<b>3.304.454,11</b>	<b>272.003,60</b>	<b>3.576.457,71</b>
Produits des immobilisations financières	750	368.937,78	813.444,38	0,00	813.444,38
Subsides en capital et en intérêts	753	1.879.595,35	1.860.806,49	265.834,03	2.126.640,52
Autres Produits financiers	759	2.400.353,30	630.203,24	6.169,57	636.372,81
<b>Charges financières .</b>	<b>65</b>	<b>7.134.538,98</b>	<b>8.067.938,53</b>	<b>662.403,70</b>	<b>8.730.342,23</b>
Charges des emprunts d'investissements	650	6.552.019,33	6.184.490,77	645.687,55	6.830.178,32
Charges des crédits à court terme	656	326.059,70	1.725.435,01	0,00	1.725.435,01
Autres Charges financières	657/659	256.459,95	158.012,75	16.716,15	174.728,90
Bénéfice/Perte courant avant impôts		-12.155.309,82	-9.454.901,80	-2.693.272,66	-12.148.174,46
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>76</b>	<b>10.533.968,19</b>	<b>21.222.196,21</b>	<b>694.865,80</b>	<b>21.917.062,01</b>
Reprise d'amortissements et de réductions de valeur	760	5.368,12	952.120,95	0,00	952.120,95
Reprise de provisions pour risques et charges	762	0,00	0,00	232.158,81	232.158,81
Autres produits exceptionnels	764	0,00	1.429.526,46	237.738,08	1.667.264,54
Produits relatifs aux exercices antérieurs	769	10.528.600,07	18.840.548,80	224.968,91	19.065.517,71
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>66</b>	<b>5.215.496,88</b>	<b>19.382.606,46</b>	<b>1.943.729,04</b>	<b>21.326.335,50</b>
Amortissements et réductions de valeurs	660	779.170,33	2.174.557,17	0,00	2.174.557,17
Autres charges exceptionnelles	664	1.204.625,07	2.704.370,99	1.556.166,04	4.260.537,03
Charges relatives aux exercices antérieurs	669	3.231.701,48	14.503.678,30	387.563,00	14.891.241,30
Bénéfice/Perte de l'exercice avant impôts		-6.836.838,51	-7.615.312,05	-3.942.135,90	-11.557.447,95

Ces résultats sont présentés en tenant compte des éliminations entre le Centre de Santé des Fagnes et le CHU de Charleroi.  
Elles portent principalement sur les mouvements de prestataires de soins et de personnel entre les sites.

## A.1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation 2023 consolidé est un déficit de 6.994.289,94 €.

### A.1.1. BUDGET DES MOYENS FINANCIERS

- ◆ La pérennisation des mesures de financement Fonds Blouses Blanches, le financement relatif à l'IFIC, influencent positivement le Budget des Moyens Financiers,
- ◆ L'indexation du Budget des Moyens Financiers l'impacte positivement également significativement,
- ◆ Dans un souci d'harmonisation interne des procédures, la comptabilisation des atténuations de masse salariale financées par le Budget des moyens financiers (Fonds blouses Blanches, Ific, Aménagements fin de carrière, FBI,...) se fait au niveau de la rubrique 700, Budget des Moyens Financiers et non plus dans la rubrique 743.
- ◆ Notons par ailleurs :
  - L'enregistrement pour les 3 agréments hospitaliers (CHU de Charleroi, CHU Vésale et Centre de Santé des Fagnes) d'un rattrapage négatif sur la sous-partie A1 extinctive qui finance les infrastructures,
  - L'enregistrement d'un rattrapage négatif sur les atténuations de la masse salariale (financement des aménagements de fin de carrière),
  - L'utilisation de l'ensemble des forfaits de reconditionnements octroyés dans la sous-partie A1 du Budget des Moyens Financiers pour couvrir les charges d'amortissements,
  - L'enregistrement du financement des infrastructures hospitalières par l'AVIQ ainsi que la facturation du prix d'hébergement.

### A.1.2. PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Les recettes relatives aux produits pharmaceutiques (spécialités et implants) restent stables par rapport à l'année 2022.

Globalement la marge reste stable en 2023.

### A.1.3. HONORAIRES MÉDICAUX ET FORFAITS CONVENTIONS INAMI

L'apport des conventions du Centre de Santé des Fagnes et l'augmentation de l'activité en dialyse impactent positivement les comptes 2023, notons que les recettes liées aux autres forfaits et conventions restent stables en 2023.

Les recettes liées aux honoraires médicaux augmentent de plus de 23% en 2023, cette augmentation est liée :

- A l'apport des recettes du Centre de Santé des Fagnes,
- A l'indexation des honoraires médicaux,
- A la croissance de l'activité dans la plupart des services médicaux.

Cette croissance est probablement liée au changement du mode de rémunérations des prestataires indépendants, vacatérés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 à des taux tout à fait concurrentiels.

### A.1.4. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Cette rubrique diminue suite à la décision de laisser dans le Budget des Moyens Financiers les recettes liées aux atténuations de masse salariale. (voir A.1.1.)

Sont comptabilisés dans cette rubrique :

- Les recettes liées aux APE,
- Les recettes liées au Maribel,
- Les diverses conventions,
- Les facturations diverses liées à l'hospitalisation des patients,
- La recette liée à la prise en charge par le corps médical des médecins en formation,
- Le financement par le corps médical d'un fonds d'investissement de matériel médical.

### A.1.5. CHARGES SALARIALES

Tenant compte de l'intégration du personnel du Centre de Santé des Fagnes, le volume d'ETP évolue de 4,59 ETP entre les 2 exercices comptables.

Le coût de la masse salariale en 2023 est influencé par :

- ▶ Des indexations successives en 12/2022, 01/2023 et 12/2023 correspondant à 6,83%,
- ▶ Le coût du 2<sup>nd</sup> pilier pour les agents contractuels,
- ▶ Le paiement des fonctions IFIC pour les groupe 2,3 et 4

Si ces deux dernières mesures sont financées, elles impactent néanmoins le coût de la masse salariale.

La masse salariale nette (non financée par le BMF ou par des atténuations de masse salariale) représente 23,37 % de la masse salariale 2023 contre 24,10 % en 2022.

Cette diminution s'explique principalement par une déduction des cotisations patronales de 7,07% sur le 1<sup>er</sup> semestre 2023 et parce qu'en 2022, la valeur faciale des chèques repas avait été doublée pendant 6 mois.

### A.1.6. RÉMUNÉRATIONS DES MÉDECINS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 Les prestataires de soins sont payés à l'acte.

Cette décision a un effet double :

- Les recettes liées à la production des honoraires ont augmenté,
- Les rétributions des prestataires de soins ont également augmenté, celles-ci n'étant plus limitées par la solidarité institutionnelle avec les services moins financés par leur nomenclature INAMI. La solidarité est maintenue via la création d'un fonds de promotion institutionnel par prélèvement sur les honoraires médicaux. L'annexe financière à la Règlementation Générale Médicale prévoit explicitement que le Gestionnaire perçoit un minimum de 48% sur la facturation des prestations qu'elles soient à l'acte ou forfaitaire.

### A.1.7. AMORTISSEMENTS

Les amortissements restent stables par rapport à l'exercice 2022.

## A.1.9. TRAITEMENT DES CRÉANCES DOUTEUSES

HUMANI a conclu en 2022 une convention de cession de créances avec une société extérieure : si aucun résultat probant n'est constaté après l'envoi d'un rappel par HUMANI, les créances sont cédées à une société extérieure.

Cette convention sera étendue en 2024 au Centre de Santé des Fagnes.

## A.2. RÉSULTAT FINANCIER

Les produits financiers, composés des produits des immobilisations financières et des subsides en capital diminuent en 2023.

En 2022, en effet, des produits financiers supplémentaires avaient été dégagés suite à l'échéance d'une assurance en Branche 26.

Les subsides en capital restent stables.

Les charges financières ont augmenté en 2023.

En 2023, de nouveaux crédits long terme n'ont pas été conclus mais le coût de l'utilisation d'une source de financement à court terme qui était inférieure à 1% en 2022 a dépassé en moyenne 3% en 2023.

## A.3. RÉSULTAT COURANT

Le résultat courant du secteur hospitalier est déficitaire de 12.148.174,46 €.

## A.4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les **produits exceptionnels** résultent principalement en 2023 :

- De facturations relatives aux exercices antérieurs,
- Du financement de la rétroactivité de l'IFIC pour les groupes 2,3 et 4,
- De la part revenant à HUMANI lors de la liquidation de l'ASBL Cramu,
- De la comptabilisation de recettes relatives aux exercices antérieurs (FBI)
- Une reprise importante de provisions pour litiges,
- ....

Les **charges exceptionnelles** quant à elles concernent principalement

- La prise en charge de la rétroactivité de l'IFIC pour les groupes 2,3 et 4,
- Une moins-value réalisée sur la vente d'un terrain,
- Les versements ponctuels réalisés en 2023 à l'assurance pension de manière à assurer le paiement partiel des cotisations de responsabilisations en 2023 et 2024 au travers du fonds de pension,
- Le financement par le gestionnaire d'honoraires médicaux relatifs à 2022. Ce financement se traduit par une charge exceptionnelle dans le résultat et sera directement prélevé sur les réserves disponibles d'HUMANI.

Le résultat de l'exercice 2023 du secteur hospitalier est déficitaire de 11.557.447,95 €.

## II. SECTEUR NON-HOSPITALIER

Le secteur non-hospitalier se compose de la manière suivante :

1. L'Administration Générale comprenant les immeubles à appartements
2. Le Pôle Enfance et Formations comprenant :
  - La Cité de l'Enfance
  - L'Auberge du Maréchal Ney
  - L'accueil extra-scolaire, les centres de vacances, ...
  - Le service Formations et Ressources
3. Les crèches :
  - Bambis
  - Carabouyas
  - Calinous
  - Temps qui passe
  - Marmouzets
  - L'île aux merveilles (mise en exploitation en juillet 2019)
  - Les petits aventuriers
4. Les Maisons de Repos et de Soins :
  - Heureux Séjour
  - Quiétude
  - Pierre Paulus

Les résultats globaux du secteur non-hospitalier d'HUMANI sont déficitaires de 646.728,86 €.

La ventilation par secteur est la suivante :

<i>Secteur non-hospitalier</i>	2022	2023	Ecart 2023 - 2022	Ecart 2023 - 2022 en %
Administration Générale	183.457,85	167.610,83	-15.847,02	- 8,64 %
Pôle enfance	-113.529,19	134.859,96	248.389,15	+ 218,79 %
Crèches	-714.594,03	-362.944,51	351.649,52	+ 49,21 %
Secteur Mr-Mrs	255.363,45	-586.255,14	-841.618,59	- 329,58 %
<b>Non Hospitalier</b>	<b>-389.301,92</b>	<b>-646.728,86</b>	<b>-257.426,94</b>	<b>- 66,13 %</b>

## II.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

<i>Administration générale</i>	2022	2023	Ecart 2023 - 2022	Ecart 2023 - 2022 en %
Produits	734.801,79	806.784,12	71.982,33	+ 9,80 %
Charges	551.343,94	639.173,29	87.829,35	+ 15,93 %
<b>Résultat</b>	<b>183.457,85</b>	<b>167.610,83</b>	<b>-15.847,02</b>	<b>- 8,64 %</b>

Le résultat net de l'Administration Générale s'élève à 167.610,83 €.

Les recettes liées à l'exploitation des immeubles à appartements augmentent en 2023. Cette augmentation provient de provisions liées au coût énergétique demandée au locataires.

Les charges d'exploitation augmentent suite à une augmentation des amortissements liés à des gros travaux d'entretien ainsi qu'à l'augmentation des coûts énergétiques.

## II.2. LE PÔLE ENFANCE

<i>Pôle enfance</i>	2022	2023	Ecart 2023 - 2022	Ecart 2023 - 2022 en %
Produits	20.812.859,66	21.613.402,97	800.543,31	+ 3,85 %
Charges	20.926.388,85	21.478.543,01	552.154,16	+ 2,64 %
<b>Résultat</b>	<b>-113.529,19</b>	<b>134.859,96</b>	<b>248.389,15</b>	<b>+ 218,79 %</b>

Les résultats consolidés du secteur Pôle Enfance sont bénéficiaires de 134.859,96 €, il s'explique positivement par :

- Une augmentation substantielle des subsides octroyés par le FESC pour l'accueil extra-scolaire,
- L'octroi de subsides supplémentaires pour le personnel de l'aide à la jeunesse,

Notons néanmoins l'impact négatif des éléments suivants :

- Des provisions pour créances douteuses dans le secteur de l'accueil extrascolaire,
- Les charges salariales relatives à l'octroi d'un 2<sup>nd</sup> pilier pour les agents contractuels ainsi que l'octroi de chèques repas non financés par l'ONE,
- Le sous financement des frais de fonctionnement de l'Aide à la jeunesse,
- La non facturation aux parents de l'accueil extrascolaire pour une période de l'année 2023.

## II.3. LE SECTEUR DES CRÈCHES

<i>Secteur des Crèches</i>	2022	2023	Ecart 2023 - 2022	Ecart 2023 - 2022 en %
Produits	7.309.502,30	8.259.916,61	950.414,31	+ 13,00 %
Charges	8.024.096,33	8.622.861,12	598.764,79	+ 7,46 %
<b>Résultat</b>	<b>-714.594,03</b>	<b>-362.944,51</b>	<b>351.649,52</b>	<b>+ 49,21 %</b>

Le résultat du secteur Crèches affiche en 2023 un résultat déficitaire de 362.944,51 € :

- Une partie importante du déficit du secteur est lié à la crèche « l'Île aux merveilles » mise en exploitation le 1<sup>er</sup> juillet 2019 :
  - ✓ Les amortissements sont importants et les investissements n'ont pas été totalement subsidiés,
- En 2023, le résultat s'est amélioré par :
  - ✓ L'indexation de la participation financière des parents,
  - ✓ Le financement du personnel d'encadrement pour 2 des crèches d'HUmani.

## II.4. LE SECTEUR MR – MRS

<i>Secteur Mr-Mrs</i>	2022	2023	Ecart 2023 - 2022	Ecart 2023 - 2022 en %
Produits	21.226.614,73	23.044.087,31	1.817.472,58	+ 8,56 %
Charges	20.971.251,28	22.457.832,17	1.486.580,89	+ 7,09 %
<b>Résultat</b>	<b>255.363,45</b>	<b>-586.255,14</b>	<b>-841.618,59</b>	<b>- 329,58 %</b>

Le secteur des MR-MRS affiche un résultat déficitaire de 586.255,14 € en 2023.

Dans le cadre de l'accord tripartite, des subsides ont été octroyés au secteur pour financer des emplois supplémentaires pour pallier à l'absentéisme du personnel.

L'indexation des prix d'hébergement, l'augmentation des tarifs INAMI et l'amélioration des taux d'occupation permettent d'améliorer le chiffre d'affaires dans le secteur des maisons de repos en 2023.

En terme de charges, le secteur des MR-MRS a été influencé par :

- la comptabilisation de provisions pour heures supplémentaires prestées par le personnel en 2023
- la dotation pour créances douteuses dans une des maisons de repos,
- le recours au personnel intérimaire,
- le remboursement en 2023 d'un financement reçu deux fois en 2022 pour financement des emplois supplémentaires. Le résultat 2022 avait donc été impacté positivement. A contrario, celui de 2023 est donc aggravé suite au remboursement intervenu.

2

# AFFECTATION DES RÉSULTATS D'HUMANI

Conformément à l'Article 59 des dispositions statutaires d'HUMANI publiées le 6 décembre 2023 :

A l'issue de chaque exercice, l'affectation du résultat à la réserve disponible sera réalisée par pôle. Le Conseil d'Administration se réserve le droit de proposer à l'Assemblée Générale la possibilité d'appeler au fond par pôle déficitaire les titulaires d'actions A au prorata de leurs actions dans la Société ou sur base de toute disposition spécifique.

Le résultat déficitaire du **pôle hospitalier et soins de santé** de **12.143.703,09 €** qui reprend :

Le déficit du **CHU de Charleroi** pour 7.615.312,05 € :

Ce déficit tient compte des éléments suivants :

- Le financement par le gestionnaire d'un montant de 2.702.146,30 € d'honoraires relatifs à l'exercice 2022,
- Le paiement ponctuel à l'assurance pension pour un montant non financé par le Budget des Moyens Financiers de 6.153.661 €.

Le déficit du **Centre de Santé des Fagnes** pour 3.942.135,90 €.

Le déficit du **secteur MR-MRS** à hauteur de 586.255,14 €

Le résultat déficitaire du **pôle enfance et adolescence** de 228.084,55 €

Le résultat bénéficiaire du **pôle opérations et support** de 167.610,83 €

Tenant compte du résultat reporté positif du Centre de Santé des Fagnes à hauteur de 674.905,24 €, le prélèvement total sur les réserves d'Humani est de 11.529.271,57 €

En conséquence, la répartition des réserves d'HUMANI en date du 31 décembre 2023 s'établit comme suit :

Description	Réserves au 31/12/2022	Mouvements au 01/01/2023: intégration du Centre de Santé des Fagnes	Affectation du résultat 2023			TOTAL au 31/12/2023
			Pôle hospitalier et soins de santé	Pôle enfance et adolescence	Pôle opérations et support	
Résultat reporté		674.905,24 €	-674.905,24 €			0,00 €
Réserve légale	826.756,65 €	367.735,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1.194.492,43 €
Réserve indisponible	826.756,65 €	269.078,94 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1.095.835,59 €
Réserve disponible	163.343.817,55 €	0,00 €	-11.468.797,85 €	-228.084,55 €	167.610,83 €	151.814.545,98 €
<b>TOTAL affectation des résultats</b>			<b>-12.143.703,09 €</b>	<b>-228.084,55 €</b>	<b>167.610,83 €</b>	<b>-12.204.176,81 €</b>
<b>TOTAL des réserves</b>	<b>164.997.330,85 €</b>	<b>636.814,72 €</b>	<b>-11.468.797,85 €</b>	<b>-228.084,55 €</b>	<b>167.610,83 €</b>	<b>154.104.874,00 €</b>

3

BILAN D'HUMANI  
APRÈS  
AFFECTATION  
DES RÉSULTATS

Les comptes de bilan sont présentés après écritures d'affectations et de prélèvements.  
Ils reprennent l'ensemble des divisions des secteurs hospitalier et non-hospitalier :

## I. ACTIF

			ISPPC	ISPPC	Site Centre de Santé des Fagnes	CSF-ISPPC		
			31/12/2022	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2023		
			<b>ACTIF</b>					
			<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>20/28</b>	<b>342.736.691,49</b>	<b>328.712.562,61</b>	<b>23.373.430,56</b>	<b>352.085.993,17</b>
I			FRAIS D'ETABLISSEMENT	20	1.840.232,08	919.719,23	9.068,72	928.787,95
II			IMMOB. INCORPORELLES	21	2.132.223,22	912.351,46	0,00	912.351,46
III			IMMOB. CORPORELLES	22/27	337.955.592,45	326.071.848,18	23.338.797,64	349.410.645,82
	A		Terrains+constructions	22	308.329.683,73	295.855.640,48	19.803.236,10	315.658.876,58
	B		Mat.d'équip.medical	23	12.099.383,17	12.593.499,57	1.122.993,76	13.716.493,33
	C		Mat.non medical+mobilier	24	12.504.055,04	11.610.868,63	2.412.567,78	14.023.436,41
	D		Location financement					
	E		Autres immob.corporelles	26	1.790.792,12	1.790.792,12	0,00	1.790.792,12
	F		Immob.en cours+acp.vers.	27	3.231.678,39	4.221.047,38	0,00	4.221.047,38
IV			IMMOB.FINANCIERES	28	808.643,74	808.643,74	25.564,20	834.207,94
	A		Entreprises liées					
	B		Entrep.avec liens					
	C		Autres Imm.financières	284	808.643,74	808.643,74	25.564,20	834.207,94
			<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>29/58</b>	<b>347.712.208,91</b>	<b>340.379.628,54</b>	<b>22.202.689,66</b>	<b>357.357.623,18</b>
								0,00
V			CREANCES A PLUS D'UN AN	291	24.851.006,00	22.426.843,67	1.166.788,79	23.593.632,46
	A		Créances pour prestataires					
	B		Autres créances		24.851.006,00	22.426.843,67	1.166.788,79	23.593.632,46
VI			STOCKS	30/31	12.739.133,00	12.302.605,96	1.534.803,20	13.837.409,16
	A		Approvis.et fournitures		12.739.133,00	12.302.605,96	1.534.803,20	13.837.409,16
VII			CREANCES A UN AN AU PLUS	40/41	164.813.553,34	159.171.086,76	17.144.784,09	171.091.175,83
	A		Créances pour prestations	40	145.955.413,27	139.055.821,66	14.554.260,88	153.537.951,09
		1	Patients	400/7/9	7.057.443,86	6.725.213,39	1.228.356,61	7.953.570,00
		2	Organismes assureurs	402	126.418.533,69	127.402.755,84	12.669.738,25	140.000.362,64
		3	Montant de rattrapage	403	11.550.602,08	3.999.018,79	656.166,02	4.655.184,81
			Produits à recevoir	404	928.833,64	928.833,64	0,00	928.833,64
	B		Autres créances	41	18.858.140,07	20.115.265,10	2.590.523,21	17.553.224,74
		1	Medecins					
		2	Autres	41	18.858.140,07	20.115.265,10	2.590.523,21	17.553.224,74
VIII			PLACEMENTS DE TRESORERIE	51/53	65.986.204,29	70.926.071,48	0,00	70.926.071,48
IX			VALEURS DISPONIBLES	55/58	71.623.221,43	67.580.891,44	2.102.794,68	69.683.686,12
X			COMPTE DE REGULARISATION	49	7.699.090,85	7.972.129,23	253.518,90	8.225.648,13
			<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>20/58</b>	<b>690.448.900,40</b>	<b>669.092.191,15</b>	<b>45.576.120,22</b>	<b>709.443.616,35</b>

## 1. ACTIFS IMMOBILISÉS

La rubrique des **actifs immobilisés** s'élève à 352.085.993,17 €

Le tableau suivant reprend par secteur et par nature, l'ensemble des **acquisitions** et des mises en exploitation de l'année 2023 de l'ensemble d'HUMANI (ces investissements ne reprennent pas les travaux en cours).

Les investissements majeurs pour le secteur hospitalier sont :

Acquisitions 2023	Secteur hospitalier			Secteur non hospitalier	TOTAL
	CHU de Charleroi	Centre de santé des Fagnes	total		
Immobilisations incorporelles	152.777,61	0,00	152.777,61	9.092,56	314.647,78
Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gros travaux d'entretien	1.573.495,89	245.778,57	1.819.274,46	156.813,33	3.795.362,25
Agencements immeubles	2.005.425,70	0,00	2.005.425,70	76.868,20	4.087.719,60
Matériel médical	3.978.333,88	423.341,45	4.401.675,33	89.518,71	8.892.869,37
Mobilier	238.561,62	20.031,30	258.592,92	14.546,13	531.731,97
Matériel non médical	923.842,16	31.848,69	955.690,85	328.929,67	2.240.311,37
Matériel roulant	658.898,14	0,00	658.898,14	0,00	1.317.796,28
Matériel informatique	1.038.532,26	513.209,77	1.551.742,03	20.672,84	3.124.156,90
Matériel en location financements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>10.569.867,26</b>	<b>1.234.209,78</b>	<b>11.804.077,04</b>	<b>696.441,44</b>	<b>24.304.595,52</b>

Les gros travaux d'entretien concernent l'aménagement de guichets pour le hall d'entrée de l'hôpital de Chimay, des travaux d'étanchéité sur le site de Vésale, la rénovation de groupes de ventilation, le remplacement de porte etc...

Les principaux agencements des sites hospitaliers sont relatifs à la construction de l'héliport sur le site de l'Hôpital Civil Marie Curie, et la rénovation des ascenseurs sur le site de l'hôpital A Vésale.

En matière d'équipement médical, l'achat d'un stimulateur Trans crânien, d'un système DBS de stimulation cérébrale et neuromonitoring, des amplis de brillance sur les sites de l'Hôpital Civil Marie Curie et A Vésale, ainsi qu'une cabine de fonction pulmonaire, une station d'effort sur le site de Chimay constituent les principales acquisitions.

Les investissements en matériel informatique concernent principalement le remplacement des Switchs, l'acquisition du logiciel de biologie clinique Glims sur le site de Chimay, l'acquisition d'imprimantes, de matériel réseau et de terminaux de paiements sur l'ensemble des sites.

Le poste immobilisations financières s'élève 834.207,94 € :

SWDE	558.538,82 €
PROTONW.be	250.000,00 €
AIRN	25.000,00 €
FARYS	558,00 €
IGRETEC	12,40 €
TIBI	24,78 €
Particuliers	73,94 €
<b>Total</b>	<b>834.207,94 €</b>

## 2. ACTIFS CIRCULANTS

Les **actifs circulants** s'élèvent à 357.357.623,18 € au 31 décembre 2023 et se composent de :

- Les créances à plus d'un an s'élèvent à 23.593.632,46 € et se composent des emprunts subsidiés d'un montant de 19,9 millions d'€ (dans le cadre du financement alternatif en infrastructures hospitalières), ainsi que l'intervention de la Ville de Charleroi suite à la fermeture de l'ancien Hôpital Civil (3,6 millions d'€).
- Les stocks s'élèvent à 13.837.409,16 € dont 1.534.803,20 € pour le site de Chimay.
- Les créances à moins d'un an s'élèvent à 171 millions au 31 décembre 2023 dont 84% représentent le financement hospitalier via le Budget des Moyens Financiers.
- Les placements de trésorerie sont de 70,9 millions d'€ et ne concernent que l'ex ISPPC.

## II. PASSIF

		Humani	ISPPC	ISPPC	Site Centre de Santé des Fagnes	CSF-ISPPC	
			31/12/2022	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2023	
		<b>PASSIF</b>				0,00	
		<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1</b>	<b>219.173.929,12</b>	<b>208.692.610,56</b>	<b>4.720.956,06</b>	<b>213.413.566,62</b>
I		<u>DOTATIONS APPORTS DONS</u>		0,00	0,00	3.927.128,92	3.927.128,92
	A	Apport indisponible Capital	100	0,00	0,00	3.677.357,76	3.677.357,76
	B	Donations					
	C	Apport indisponible Leg Lahaye	100	0,00	0,00	249.771,16	249.771,16
		Transfert Leg Lahaye pour Chalon					
		Apports	11	8.267.568,99	8.267.568,99	0,00	8.267.568,99
	A	Disponibles	110	7.077.680,07	7.077.680,07	0,00	7.077.680,07
	B	Indisponibles	111	1.189.888,92	1.189.888,92	0,00	1.189.888,92
II		<u>PLUS-VALUES REEVALUATION</u>	12	1.829.878,64	1.829.878,64		1.829.878,64
III		<u>RESERVES</u>	13	164.997.330,85	156.735.289,94	-2.630.415,94	154.104.874,00
	B	Réserves indisponibles légales	130	826.756,65	826.756,65	367.735,78	1.194.492,43
	B	Réserves indisponibles	131	826.756,65	826.756,65	269.078,94	1.095.835,59
	C	Réserves disponibles	133	163.343.817,55	155.081.776,64	-3.267.230,66	151.814.545,98
IV		<u>RESULTAT REPORTE</u>	14	0,00	0,00	0,00	0,00
		Résultat exc. antérieur				0,00	0,00
		Transfert					
		Résultat de l'exercice					0,00
V		<u>SUBSIDES EN CAPITAL</u>	15	44.079.150,64	41.859.872,99	3.424.243,08	45.284.116,07
		Report exerc.antérieur				3.542.821,12	3.542.821,12
		Reçu sur l'exercice				147.255,99	147.255,99
		Amort.de l'exercice				-265.834,03	-265.834,03
VII		<u>PROVISION RISQUES+CHARGES</u>	16	17.935.802,81	14.437.934,95	830.041,76	15.267.976,71

		<b>DETTES</b>	<b>17/49</b>	<b>453.339.168,47</b>	<b>445.961.645,64</b>	<b>40.025.122,40</b>	<b>480.762.073,02</b>
VIII		<b>DETTES A PLUS D'UN AN</b>	<b>17</b>	<b>193.293.094,07</b>	<b>176.629.063,52</b>	<b>19.199.084,87</b>	<b>195.828.148,39</b>
	A	Dettes financières	170/4	187.338.189,47	170.674.158,92	19.159.568,26	189.833.727,18
		1 Emprunts subordonnés	170			1.155.160,79	1.155.160,79
		2 Emprunts oblig.n/subord.					
		3 Dettes de location					
		4 Etablis. de crédit	173/174	187.338.189,47	170.674.158,92	18.004.407,47	188.678.566,39
		5 Autres emprunts					
	B	Dettes relatives aux achats					
	C	Avances MSP	177	2.324.933,51	2.324.933,51	39.516,61	2.364.450,12
	D	Autres dettes	179	3.629.971,09	3.629.971,09		3.629.971,09
IX		<b>DETTES A UN AN AU PLUS</b>	<b>42/48</b>	<b>255.478.614,49</b>	<b>263.994.565,21</b>	<b>20.759.659,82</b>	<b>279.529.530,01</b>
	A	Det.+1 an éch.dans l'an.	42	26.656.122,32	24.675.296,70	2.168.571,18	26.843.867,88
	B	Dettes financières					
		1 Etablissement de credit	43	45.500.000,00	50.000.000,00		50.000.000,00
		2 Autres emprunts					
	C	Dettes courantes	44	71.983.234,85	82.219.600,63	13.450.599,06	90.445.504,67
		1 Fournisseurs	440/444	27.014.272,65	24.439.778,31	4.502.277,41	27.507.758,97
		2 Effets à payer					
		3 Montants de rattrapage	443	28.500.689,82	36.686.864,90	2.595.642,60	39.282.507,50
		4 Medec+Pers.para méd.	445	16.468.272,38	21.092.957,42	6.352.679,05	23.655.238,20
	D	Acomptes reçus	46	87.637,12	98.155,21		98.155,21
	E	Dettes fisc,salar,social.	45	<b>76.011.171,86</b>	<b>71.852.015,25</b>	<b>5.055.599,32</b>	<b>76.907.614,57</b>
		1 Impôts	450/1/3	11.994.090,11	10.347.981,95	1.145.764,73	11.493.746,68
		2 Remunér.+charg. social.	455	64.017.081,75	61.504.033,30	3.909.834,59	65.413.867,89
	F	Autres dettes	48	35.240.448,34	35.149.497,42	84.890,26	35.234.387,68
X		<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>49</b>	<b>4.567.459,91</b>	<b>5.338.016,91</b>	<b>66.377,71</b>	<b>5.404.394,62</b>
		<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>10/49</b>	<b>690.448.900,40</b>	<b>669.092.191,15</b>	<b>45.576.120,22</b>	<b>709.443.616,35</b>

## 1. CAPITAUX PROPRES

Les **capitaux propres** s'élèvent à 213.413.566,62 € au 31/12/2023

- Conformément à l'article 6.1 du Code des Sociétés et des Associations, le capital (rubrique 10) a été transféré dans les apports disponibles et indisponibles (rubriques 11). La rubrique 11 est scindée en apports indisponibles (111) qui correspondent à la partie fixe du capital pour 1.189.888,92 € et en apports disponibles qui correspondent à la partie variable du capital pour 7.077.680,07 €.
- Les plus-values de réévaluation sont inchangées depuis 2014 et concernent l'ex ISPPC,
- Les réserves s'élèvent à 154.104.874,00 € tenant compte de l'affectation du résultat de l'exercice 2023,
- Les subsides d'investissement sont de 45,2 millions d'euros.

## 2. PROVISIONS

Les **provisions** pour risques et charges s'élèvent à 15.267.976,71 €

## 3. DETTES

Les **dettes** s'élèvent à 480.762.073,02 €

- Les **dettes à plus d'un an** sont de 195.828.148,39 €.
  - Ce poste est influencé par l'intégration des dettes de l'ex CSF et par le remboursement de tranches de capital sur emprunts en 2023.
  - Notons qu'il n'y a pas eu de mise à disposition d'emprunts en 2023.
  - Comme le prévoit la circulaire le montant de rattrapage positif à long terme relatif au calcul des forfaits octroyés dans le cadre de la crise Covid a été reclassé en court terme.
- Les **dettes à un an au plus** sont de 279.529.530,01 € et comprennent :
  - Des dettes courantes dans lesquelles sont comptabilisés les dettes à l'égard des fournisseurs et des prestataires de soins, le rattrapage 2023 relatif à la sous partie A1 extinctive du Budget des Moyens Financiers,
  - Des dettes salariales

4

COMPTES  
ANNUELS  
D'HUMANI –  
FORMAT BNB

## I. Bilan après affectation

ACTIF	CODES	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>20/28</b>	<b>352.085.993,17</b>	<b>342.736.691,49</b>
<i>I. Frais d'établissement</i>	20	928.787,95	1.840.232,08
<i>II. Immobilisations incorporelles</i>	21	912.351,46	2.132.223,22
<i>III. Immobilisations corporelles</i>	22/27	349.410.645,82	337.955.592,45
A. Terrains et constructions	22	315.858.878,58	308.329.683,73
B. Installations, machines et outillage	23	13.716.493,33	12.099.383,17
C. Mobilier et matériel roulant	24	14.023.436,41	12.504.055,04
D. Location-financement et droits simil.	25	0,00	0,00
E. Autres immobilisations corporelles	26	1.790.792,12	1.790.792,12
F. Immob.corp.en cours et acptes. versés	27	4.221.047,38	3.231.678,39
<i>IV. Immobilisations financières</i>	28	834.207,94	808.643,74
A. Entreprises liées	280/1	0,00	0,00
1. Participations	280	0,00	0,00
2. Créances	281	0,00	0,00
B. Autres entreprises liées	282/3	0,00	0,00
1. Participations	282	0,00	0,00
2. Créances	283	0,00	0,00
C. Autres immobilisations financières	284/8	834.207,94	808.643,74
1. Actions et parts	284	834.207,94	808.643,74
2. Créances et cautionnements	285/8	0,00	0,00
<b>Actifs circulants</b>	<b>29/58</b>	<b>357.357.623,18</b>	<b>347.712.208,91</b>
<i>V. Créances à plus d'un an</i>	29	23.593.632,46	24.851.006,00
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291	23.593.632,46	24.851.006,00
<i>VI. Stocks et commandes en cours d'exécution</i>	3	13.837.409,16	12.739.133,00
A. Stocks	30/36	13.837.409,16	12.739.133,00
1. Approvisionnements	30/31	13.837.409,16	12.739.133,00
2. En cours de fabrication	32	0,00	0,00
3. Produits finis	33	0,00	0,00
4. Marchandises	34	0,00	0,00
5. Immeubles destinés à la vente	35	0,00	0,00
6. Acomptes versés	36	0,00	0,00
B. Commandes en cours d'exécution	37	0,00	0,00
<i>VII. Créances à un an au plus</i>	40/41	171.091.175,83	164.813.553,34
A. Créances commerciales	40	153.537.951,09	145.955.413,27
B. Autres créances	41	17.553.224,74	18.858.140,07
<i>VIII. Placements de trésorerie</i>	50/53	70.926.071,48	65.986.204,29
A. Actions propres	50	0,00	0,00
B. Autres placements	51/53	70.926.071,48	65.986.204,29
<i>IX. Valeurs disponibles</i>	54/58	69.683.686,12	71.623.221,43
<i>X. Comptes de régularisation</i>	490/1	8.225.648,13	7.699.090,85
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>20/58</b>	<b>709.443.616,35</b>	<b>690.448.900,40</b>

PASSIF	CODES	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
<b>Capitaux propres</b>	<b>10/15</b>	<b>213.413.566,62</b>	<b>219.173.929,12</b>
<i>I. Capital</i>	10	3.927.128,92	0,00
A. Capital souscrit	100	3.927.128,92	0,00
B. Capital non appelé (-)	101	0,00	0,00
<i>II. Apports</i>	11	8.267.568,99	8.267.568,99
A. Disponible	110	7.077.680,07	7.077.680,07
B. Indisponible	111	1.189.888,92	1.189.888,92
<i>III. Plus-values de réévaluation</i>	12	1.829.878,64	1.829.878,64
<i>IV. Réserves</i>	13	154.104.874,00	164.997.330,85
A. Réserve légale	130	1.194.492,43	826.756,65
B. Réserves indisponibles	131	1.095.835,59	826.756,65
1. Pour actions propres	1310	0,00	0,00
2. Autres	1311	1.095.835,59	826.756,65
C. Réserves immunisées	132	0,00	0,00
D. Réserves disponibles	133	151.814.545,98	163.343.817,55
<i>V. Bénéfice reporté</i>	140		
Perte reportée (-)	141		
<i>VI. Subsides en capital</i>	15	45.284.116,07	44.079.150,64
Provisions pour risques et charges	16	15.267.976,71	17.935.802,81
<i>VII. Provisions pour risques et charges</i>			
A. Pensions et obligations similaires	160	0,00	0,00
B. Charges fiscales	161	0,00	0,00
C. Grosses réparations et gros entr.	162	0,00	0,00
D. Autres risques et charges	163/9	15.267.976,71	17.935.802,81
Dettes	17/49	480.762.073,02	453.339.168,47
<i>VIII. Dettes à plus d'un an</i>	17	195.828.148,39	193.293.094,07
A. Dettes financières	170/4	189.833.727,18	187.338.189,47
1. Emprunts subordonnés	170	1.155.180,79	0,00
2. Emprunts obligataires non sub.	171	0,00	0,00
3. Dettes de loc-fin. et assim.	172	0,00	0,00
4. Etablissements de crédit	173	0,00	0,00
5. Autres emprunts	174	188.678.566,39	187.338.189,47
B. Dettes commerciales	175	0,00	0,00
1. Fournisseurs	1750	0,00	0,00
2. Effets à payer	1751	0,00	0,00
C. Acomptes reçus sur commandes	176	0,00	0,00
D. Autres dettes	178/9	5.994.421,21	5.954.904,60
<i>IX. Dettes à un an au plus</i>	42/48	279.529.530,01	255.478.614,49
A. Dettes à + d'1 an échéant dans l'année	42	26.843.867,88	26.656.122,32
B. Dettes financières	43	50.000.000,00	45.500.000,00
1. Etablissements de crédit	430/8	50.000.000,00	45.500.000,00
2. Autres emprunts	439	0,00	0,00
C. Dettes commerciales	44	90.445.504,67	71.983.234,85
1. Fournisseurs	440/4	90.445.504,67	71.983.234,85
2. Effets à payer	441	0,00	0,00
3. Créiteurs divers	449	0,00	0,00
D. Acomptes reçus sur commandes	46	98.155,21	87.837,12
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	76.907.614,57	76.011.171,86
1. Impôts	450/3	11.493.746,68	11.994.090,11
2. Rémun. et charges sociales	454/9	65.413.867,89	64.017.081,75
F. Autres dettes	47/48	35.234.387,68	35.240.448,34
<i>X. Comptes de régularisation</i>	492/3	5.404.394,62	4.567.459,91
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>10/49</b>	<b>709.443.616,35</b>	<b>690.448.900,40</b>

## II. Comptes de résultats HUMANI

<i>Humani- Secteur Hospitalier</i>	<i>rubrique</i>	CHU de Charleroi 2022	CHU de Charleroi 2023	CSF 2023	Humani 2023
<b>Ventes et Prestations</b>		<b>490.567.262,06</b>	<b>546.736.276,18</b>	<b>56.916.772,79</b>	<b>599.152.143,52</b>
Chiffres d'affaires	70	443.659.108,27	508.708.093,79	53.456.708,79	561.688.104,08
Budget des Moyens Financiers (BMF)	700	193.496.633,79	236.966.436,07	24.371.970,25	261.338.406,32
Rattrapage sur exercice	701	-6.544.326,51	-8.266.897,91	-926.308,92	-9.193.206,83
Suppléments de chambre	702	1.244.348,18	1.452.650,00	105.477,12	1.558.127,12
Forfaits, conventions INAMI	703	30.116.254,77	31.975.335,26	1.311.234,04	33.286.569,30
Produits accessoires				23.744,97	23.744,97
Produits pharmaceutiques et assimilés	705	64.190.330,49	64.851.794,69	7.287.643,05	72.139.437,74
Financement Entité fédérée - Prix hébergement	706	4.569.837,89	5.070.785,35	506.757,06	5.577.542,41
Honoraires	707/709	156.586.029,66	176.657.990,33	20.776.191,22	196.957.483,05
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>74</b>	<b>46.908.153,79</b>	<b>38.028.182,39</b>	<b>3.460.064,00</b>	<b>37.464.039,44</b>
Subsides d'exploitation	740	14.252,91	13.723,40	15.929,08	29.652,48
Financement forfaitaire de l'infrastructure de l'entité	741	360.950,80	358.056,05	0,00	358.056,05
Autres produits d'exploitation	743/749	46.532.950,08	37.656.402,94	3.444.134,92	37.076.330,91
<b>Coût des ventes et prestations</b>		<b>500.236.919,33</b>	<b>551.427.693,56</b>	<b>59.219.645,35</b>	<b>606.146.433,46</b>
Approvisionnements et fournitures	60	98.993.004,65	104.202.550,81	11.132.957,31	115.335.508,12
Services et fournitures accessoires	61	110.749.196,02	141.283.725,62	16.038.449,65	152.821.269,82
Rémunération et charges sociales	62	261.759.981,48	280.554.205,08	29.195.307,94	309.749.513,02
Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges	63	20.058.030,82	21.763.080,92	2.803.522,27	24.566.603,19
Dotations aux amortissements et réductions de valeur	630	22.194.442,90	21.753.157,58	2.880.019,87	24.633.177,45
Réduction de valeur Stocks	631	10.172,12	32.399,99	0,00	32.399,99
Réduction de valeurs sur créances à un an au plus	634	-3.924.884,94	-612.075,63	0,00	-612.075,63
Provisions pour autres risques et charges y compris	637	1.778.300,74	589.598,98	-76.497,60	513.101,38
<b>Autres charges d'exploitations</b>	<b>64</b>	<b>8.676.706,36</b>	<b>3.624.131,13</b>	<b>49.408,18</b>	<b>3.673.539,31</b>
Bénéfice/Perte d'exploitation		-9.669.657,27	-4.691.417,38	-2.302.872,56	-6.994.289,94
<b>Produits financiers.</b>	<b>75</b>	<b>4.648.886,43</b>	<b>3.304.454,11</b>	<b>272.003,60</b>	<b>3.576.457,71</b>
Produits des immobilisations financières	750	368.937,78	813.444,38	0,00	813.444,38
Subsides en capital et en intérêts	753	1.879.595,35	1.860.806,49	265.834,03	2.126.640,52
Autres Produits financiers	759	2.400.353,30	630.203,24	6.169,57	636.372,81
<b>Charges financières .</b>	<b>65</b>	<b>7.134.538,98</b>	<b>8.067.938,53</b>	<b>662.403,70</b>	<b>8.730.342,23</b>
Charges des emprunts d'investissements	650	6.552.019,33	6.184.490,77	645.687,55	6.830.178,32
Charges des crédits à court terme	656	326.059,70	1.725.435,01	0,00	1.725.435,01
Autres Charges financières	657/659	256.459,95	158.012,75	16.716,15	174.728,90
Bénéfice/Perte courant avant impôts		-12.155.309,82	-9.454.901,80	-2.693.272,66	-12.148.174,46
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>76</b>	<b>10.533.968,19</b>	<b>21.222.196,21</b>	<b>694.865,80</b>	<b>21.917.062,01</b>
Reprise d'amortissements et de réductions de valeur	760	5.368,12	952.120,95	0,00	952.120,95
Reprise de provisions pour risques et charges	762	0,00	0,00	232.158,81	232.158,81
Autres produits exceptionnels	764	0,00	1.429.526,46	237.738,08	1.667.264,54
Produits relatifs aux exercices antérieurs	769	10.528.600,07	18.840.548,80	224.968,91	19.065.517,71
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>66</b>	<b>5.215.496,88</b>	<b>19.382.606,46</b>	<b>1.943.729,04</b>	<b>21.326.335,50</b>
Amortissements et réductions de valeurs	660	779.170,33	2.174.557,17	0,00	2.174.557,17
Autres charges exceptionnelles	664	1.204.625,07	2.704.370,99	1.556.166,04	4.260.537,03
Charges relatives aux exercices antérieurs	669	3.231.701,48	14.503.678,30	387.563,00	14.891.241,30
Bénéfice/Perte de l'exercice avant impôts		-6.836.838,51	-7.615.312,05	-3.942.135,90	-11.557.447,95

5

# PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

Le plan financier pluriannuel est élaboré séparément pour le secteur hospitalier et le secteur non hospitalier.

Le prévision budgétaire 2024 agrégée du secteur hospitalier et non hospitalier d'Humani (y compris la cuisine centrale à destination des collectivités) est présentée avec un résultat déficitaire de 3.435.366,67 €.

Les années suivantes sont budgétées avec un résultat bénéficiaire.

Toutefois, il demeure toujours des incertitudes quant au financement des deux secteurs (mesures d'économie du gouvernement fédéral, réforme du financement des hôpitaux, calendrier à la construction, ...) mais également au niveau de la politique des **réseaux hospitaliers** et des éventuels impacts sur les divers paramètres de gestion.

Il faut par conséquent rester prudent dans l'analyse de ces chiffres.

Les charges de pensions du personnel statutaire restent le problème majeur de la viabilité de l'intercommunale. Nous rappelons que l'alimentation de l'assurance pension est insuffisante pour couvrir les pensions actuelles. Depuis 2012, l'intercommunale est pénalisée de la cotisation de responsabilisation qui vient diminuer le fonds constitué chez Ethias.

HUMANI			
	B2024 new	Prévision 2025	Prévision 2026
<b>Ventes et Prestations</b>	<b>680.084.948,19 €</b>	<b>696.415.917,18 €</b>	<b>710.991.632,32 €</b>
C70-Chiffres d'affaires	612.162.671,88 €	626.944.043,78 €	640.073.361,73 €
C72-Production immobilisée	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C74-Autres produits d'exploitation	67.922.276,31 €	69.471.873,40 €	70.918.270,58 €
<b>Coût des Ventes et Prestations</b>	<b>675.336.705,95 €</b>	<b>687.976.687,52 €</b>	<b>700.819.023,59 €</b>
C60-Approvisionnements et fournitures	128.906.185,32 €	131.075.720,28 €	133.519.916,02 €
C61-Services et fournitures accessoires	154.923.388,01 €	158.930.054,28 €	162.937.053,72 €
C62-Rémunération et charges sociales	361.365.509,03 €	368.726.392,52 €	375.437.394,60 €
C63-Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges	27.639.260,39 €	26.819.493,45 €	26.487.363,38 €
C64-Autres charges d'exploitations	2.502.363,21 €	2.425.026,98 €	2.437.295,87 €
<b>Bénéfice/Perte d'exploitation</b>	<b>4.748.242,24 €</b>	<b>8.439.229,65 €</b>	<b>10.172.608,73 €</b>
C75-Produits financiers	3.762.961,19 €	3.678.073,83 €	3.392.574,26 €
C65-Charges financières	9.946.570,10 €	9.231.860,01 €	9.093.247,00 €
<b>Bénéfice/Perte courant</b>	<b>-1.435.366,67 €</b>	<b>2.885.443,47 €</b>	<b>4.471.935,99 €</b>
C76-Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C66-Charges exceptionnelles	2.000.000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-3.435.366,67 €</b>	<b>2.885.443,47 €</b>	<b>4.471.935,99 €</b>
Cotisation de responsabilisation ex ISPPC (1)	22.771.128,84 €	25.963.077,30	28.883.297,59
Second pilier-Déduction pour mise en place ex ISPPC (-)	non estimable	non estimable	non estimable
Cotisation de responsabilisation CSF (1)	2.098.499,00 €	2.481.801,00 €	2.852.515,00 €
Second pilier-Déduction pour mise en place CSF (-)	non estimable	non estimable	non estimable
(1) estimations Service Fédéral des Pensions			

## Consolidation secteur hospitalier ( Ex ISPPC + CSF)

	B2024 new	Prévision 2025	Prévision 2026
<b>Ventes et Prestations</b>	<b>627.037.152,99 €</b>	<b>641.378.543,14 €</b>	<b>655.000.016,88 €</b>
C70-Chiffres d'affaires	569.486.025,03 €	582.605.241,47 €	594.977.423,75 €
C72-Production immobilisée	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C74-Autres produits d'exploitation	57.551.127,96 €	58.773.301,68 €	60.022.593,12 €
<b>Coût des Ventes et Prestations</b>	<b>621.376.561,93 €</b>	<b>632.735.457,19 €</b>	<b>644.808.942,58 €</b>
C60-Approvisionnements et fournitures	125.259.148,59 €	127.611.545,26 €	130.009.421,99 €
C61-Services et fournitures accessoires	152.355.429,31 €	156.229.362,73 €	160.212.546,86 €
C62-Rémunération et charges sociales	317.443.120,98 €	323.323.179,97 €	329.318.496,12 €
C63-Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges	25.593.574,98 €	24.854.618,71 €	24.560.665,83 €
C64-Autres charges d'exploitations	725.288,07 €	716.750,52 €	707.811,78 €
<b>Bénéfice/Perte d'exploitation</b>	<b>5.660.591,06 €</b>	<b>8.643.085,96 €</b>	<b>10.191.074,29 €</b>
C75-Produits financiers	3.332.776,31 €	3.250.855,23 €	2.966.212,38 €
C65-Charges financières	9.805.179,64 €	9.124.015,26 €	8.748.152,25 €
<b>Bénéfice/Perte courant</b>	<b>-811.812,27 €</b>	<b>2.769.925,93 €</b>	<b>4.409.134,42 €</b>
C76-Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C66-Charges exceptionnelles	2.000.000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Bénéfice/Perte de l'exercice</b>	<b>-2.811.812,27 €</b>	<b>2.769.925,93 €</b>	<b>4.409.134,42 €</b>

## NON-HOSPITALIER

	B2024 new	Prévision 2025	Prévision 2026
<b>Ventes et Prestations</b>	<b>53.047.795,20 €</b>	<b>55.037.374,03 €</b>	<b>55.991.615,44 €</b>
C70-Chiffres d'affaires	42.676.646,86 €	44.338.802,31 €	45.095.937,98 €
C72-Production immobilisée	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C74-Autres produits d'exploitation	10.371.148,34 €	10.698.571,72 €	10.895.677,46 €
<b>Coût des Ventes et Prestations</b>	<b>53.960.144,02 €</b>	<b>55.241.230,33 €</b>	<b>56.010.081,00 €</b>
C60-Approvisionnements et fournitures	3.647.036,72 €	3.464.175,03 €	3.510.494,03 €
C61-Services et fournitures accessoires	2.567.958,70 €	2.700.691,55 €	2.724.506,85 €
C62-Rémunération et charges sociales	43.922.388,05 €	45.403.212,55 €	46.118.898,48 €
C63-Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges	2.045.685,41 €	1.964.874,74 €	1.926.697,55 €
C64-Autres charges d'exploitations	1.777.075,14 €	1.708.276,46 €	1.729.484,09 €
<b>Bénéfice/Perte d'exploitation</b>	<b>-912.348,82 €</b>	<b>-203.856,30 €</b>	<b>-18.465,56 €</b>
C75-Produits financiers	430.184,88 €	427.218,60 €	426.361,88 €
C65-Charges financières	141.390,46 €	107.844,75 €	345.094,75 €
<b>Bénéfice/Perte courant</b>	<b>-623.554,40 €</b>	<b>115.517,55 €</b>	<b>62.801,57 €</b>
C76-Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C66-Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-623.554,40 €</b>	<b>115.517,55 €</b>	<b>62.801,57 €</b>

6

ARTICLE 3:6  
DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES  
ASSOCIATIONS  
– POINTS  
COMPLÉMENTAIRES

## 1. Exposé sur l'évolution et les résultats.

Nous renvoyons aux chapitres précédents relatifs à l'évolution des comptes annuels.

## 2. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée :

### 2.1. PROBLEMATIQUE DES PENSIONS DES AGENTS STATUTAIRES D'HUMANI

L'ex ISPPC est affiliée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, au pool 2 ter de l'Office des Régimes particuliers de Sécurité Sociale (ORPSS - anciennement ONSSAPL). Cet organisme est chargé de récolter les cotisations sociales dues par les organismes publics compte tenu de leurs engagements liés à la statutarisation d'une partie du personnel. Celles-ci sont calculées sur base de la masse salariale des agents statutaires en exercice dans les institutions publiques.

L'ex ISPPC bénéficie d'un fonds de réserve constitué de placements en branche 21 et couvrant une assurance cotisations de pension. Ce fonds de réserve présente au 31/12/2023 des valeurs disponibles à hauteur de 19.935.799 €.

A l'origine de l'affiliation de l'ex ISPPC à l'ORPSS, ces réserves devaient être utilisées uniquement pour payer à l'ORPSS les cotisations des agents statutaires de l'ex ISPPC.

L'affiliation de l'ex ISPPC au pool 2 ter prévoyait l'alimentation du fonds de réserve à hauteur de 7,5% de la masse salariale des agents statutaires de l'ex ISPPC (correspondant à la part personnelle des cotisations pensions). Cet engagement conventionnel est respecté et a donné lieu à des versements cumulés au 31/12/2023 à hauteur de 29.775.478 €.

Au-delà de cet engagement conventionnel, l'ex ISPPC a également alimenté l'assurance cotisations par le versement d'une partie des cotisations patronales, à hauteur de 63.000.108,40 €.

Au-delà des cotisations personnelles et patronales, l'ex ISPPC alimente l'assurance cotisation du financement qu'elle reçoit au travers du Budget des Moyens financiers estimé à 4.800.000 €.

Le second volet conventionnel de l'affiliation au pool 2ter de l'ORPSS qui prévoit le prélèvement sur le fonds de réserve pour alimenter l'ORPSS a, dès lors, été également rencontré.

En sus de ce qui était prévu à l'origine, l'ex ISPPC est soumise depuis 2012 à la prise en charge et au paiement à l'ORPSS d'une **cotisation de responsabilisation**.

Les cotisations de responsabilisation à charge des institutions publiques résultent de la différence entre la charge de pensions supportée par l'Office des Pensions (et réclamées à l'ORPSS) et les cotisations sociales dont l'institution est redevable sur base de la masse salariale des agents statutaires en fonction au 31 décembre de chaque année. Le montant des avances relatives à la cotisation de responsabilisation de l'exercice 2023 ont été payées par ETHIAS à hauteur de 34.719.125,40 €.

Pour limiter le coût de la responsabilisation, l'ex ISPPC a mis en place en octobre 2022 un **second pilier** pour ses agents contractuels à 3% avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Outre l'avantage que représente la mise en place d'un second pilier pour ses agents contractuels, la mise en place d'un second pilier présentait, pour l'ex ISPPC, le double avantage de :

- Limiter le taux de responsabilisation au taux de base (plus de taux majoré),
- Pouvoir déduire 50% de la charge patronale du coût de la mise en place du 2<sup>nd</sup> pilier (en vertu du 3<sup>e</sup>alinéa de l'article 20 de la loi du 24 octobre 2011).

Les gains estimés se mesurent en trésorerie au niveau de l'assurance pension gérée par Ethias :

- Le premier gain concerne la réduction de 50% de la charge patronale du coût du 2<sup>nd</sup> pilier,
- Le second gain est un taux de responsabilisation réduit.

En ce qui concerne les cotisations relatives à l'exercice 2023, Ethias a informé l'ex ISPPC que l'ORPSS appliquait strictement la législation en matière d'avance mensuelle tenant compte des données 2021 et non de celles de 2022.

Ainsi Ethias est dans l'obligation de « préfinancer » à l'ORPSS les ristournes et déductions qui seront remboursées ultérieurement : 5.531.565 € qui ont été remboursées à Ethias en novembre 2023, 10.909.038 € remboursés en novembre 2024 et 2.760.702 € remboursés en 11/2025.

Chaque année, la compagnie d'assurance Ethias, chargée de gérer les obligations de l'ex ISPPC en matière de cotisations sociales, établit un rapport financier reprenant les mouvements opérés sur le fonds de réserve. Par ailleurs, l'estimation de l'évolution des fonds disponibles au travers de l'assurance cotisation réalisée par Ethias tenant compte d'hypothèses basées sur :

- ▶ l'accroissement du taux de cotisations sociales (dont l'évolution est liée aux cotisations globales attendues des institutions publiques belges),
- ▶ l'évolution du montant de cotisation de responsabilisation (influencé par la politique de statutarisation d'HUMANI et par le nombre d'agents statutaires en exercice),
- ▶ la position fermée du fonds (plus de nomination d'agents depuis 2016).

Consciente des obligations en matière de paiement de cotisations sociales et de cotisations de responsabilisation qu'elle aura à assumer, et des montants significatifs qui impacteront sa trésorerie et ses résultats futurs, l'ex ISPPC et ses actionnaires recherchent les solutions les plus adéquates pour libérer les fonds (estimés à 19 millions d'€ pour l'exercice 2024) lui permettant d'assumer les engagements de pension à court terme.

Pour l'exercice 2023, l'ex ISPPC a fait des versements ponctuels supplémentaires à hauteur de 15.989.733,43 € dont 11.281.719,70 € constitue une charge exceptionnelle de l'année 2023.

A moyen terme, des solutions qui dépassent le cadre de l'ex ISPPC devront être envisagées pour faire face à l'évolution du coût des pensions.

En effet, l'impact sur la trésorerie et sur le résultat de l'intercommunale sur 5 ans, soit au 31/12/2028, est estimé par Ethias à 190 millions d'€ compte tenu des hypothèses suivantes :

- évolution du taux de cotisations de 41,5 % à 44% de 2022 à 2023 et ensuite à 45%,
- intervention dans la cotisation de responsabilisation à concurrence de 71.45 % en 2023 pour passer à 74.55 % en 2024, 78.59 % en 2025, 81.59 % en 2026, et 84.11% en 2027,
- absence de nomination statutaire d'agents contractuels,
- mise en œuvre d'un deuxième pilier de pensions.

Comme déjà rappelé au niveau des hypothèses du plan pluriannuel, celui-ci n'intègre pas l'évolution des cotisations de responsabilisation telle qu'évoquée ci-avant. L'ex ISPPC rappelle que, à la clôture 2023, tous ses engagements sont respectés. Elle est également confiante dans le respect de ses engagements pour le prochain exercice.

Par contre, les hausses prévues à partir des exercices 2025 et suivants ne seront pas supportables pour notre seule Intercommunale, mettant en péril sa continuité pour ses exercices futurs. Nous estimons qu'une solution ne pourra se dégager qu'avec le soutien des Pouvoirs Locaux, de la Région ainsi que de l'Etat Fédéral.

## 2.2. CRISE SANITAIRE COVID

### I. Mesures relatives à l'année 2020.

Le **Gouvernement Fédéral**, par les arrêtés royaux n° 10 et 35 des 19/04/2020 et 24/06/2020, a accordé trois avances de fonds aux hôpitaux le 23 avril 2020, le 27 juillet 2020 et le 8 octobre 2020.

L'objectif poursuivi est de permettre aux hôpitaux de supporter les frais supplémentaires spécifiques liés à la pandémie (les « surcoûts ») et les frais courants désormais insuffisamment financés suite à une diminution d'activité obligée.

Les textes de loi précisent que ces avances feront l'objet d'une régularisation basée sur la comparaison des budgets reçus provisoirement avec les coûts réellement supportés et la perte de recettes générée par la crise sanitaire.

Dans un premier temps, ces avances ont été comptabilisées en dettes à long terme (177) comme le recommande le SPF Santé Publique.

Le décompte de ces avances se fait par semestre (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> semestre 2020) et en deux temps :

## 1. DÉCOMPTES PROVISOIRES 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2020 :

- ✓ **Un premier décompte provisoire du 1<sup>er</sup> semestre 2020** a été communiqué aux hôpitaux le 24 décembre 2020 sur base des données de facturations connues à ce moment-là, Ce décompte porte sur 4 postes :

### Poste 1 – interventions forfaitaires

Cette intervention financière fédérale exceptionnelle sert à couvrir les frais exceptionnels tels que les équipements de protection individuelle (EPI / masques, lunettes, écrans faciaux, tabliers, gants, produits de désinfections, gel hydroalcoolique, ...), le matériel de consommation lié à l'utilisation notamment des appareils respiratoires / CPAP / ECMO, des suppléments de produits de nettoyage, d'entretien, de traitement des déchets, de stérilisation, de logistique, de matériel supplémentaire divers (type pour une distribution sécurisée des repas), la communication, la formation, l'IT, les assurances, la sécurité... et les frais supplémentaires de personnel.

Sur base des relevés des dépenses engagées par les hôpitaux à un moment T, le SPF Santé Publique a calculé des montants forfaitaires par lits Covid et des montants forfaitaires par journée pour les soins donnés aux patients Covid 19 et non Covid 19.

### Poste 2 – 2A – garantie budgets, 2B – Coûts de fonctionnement à charge des honoraires, 2C – Tickets modérateurs, 2D – Patients non OA

Ce poste a pour objectif de :

- Garantir les budgets (non facturés suite à une perte d'activité) pour couvrir les coûts habituels de fonctionnement :
  - ▶ Garantie de la partie variable du BMF,
  - ▶ Garantie des conventions INAMI,
  - ▶ Garantie des forfaits d'hospitalisation de jour,
  - ▶ Garantie des forfaits médicaments.
- Financer la perte des recettes des honoraires médicaux revenant au gestionnaire pour financer des coûts de fonctionnement habituels.

### Poste 3 – Activités supplémentaires

Il s'agit d'un financement forfaitaire des coûts des activités supplémentaires des prestataires de soins hospitaliers habituellement financés par les honoraires pour la période de mars à juin 2020 concernant :

- la permanence dans le service des urgences et des soins intensifs,
- la permanence supplémentaire suite au dédoublement pour les soins covid et non covid dans le service des urgences et des soins intensifs,
- les permanences assurées le soir, la nuit et le WE tant par des médecins spécialistes que par des médecins spécialistes en formation et autres prestataires de soins financés par des honoraires dans les services hospitaliers classiques accueillant des patients atteints de Covid-19,
- la coordination médicale des soins dispensés dans le contexte de l'épidémie,

- les activités supplémentaires liées à l'hygiène hospitalière,
- la garantie pour les médecins spécialistes en formation du versement de la rémunération de base, le financement d'une prime et d'une compensation pour des prestations complémentaires de garde et de we,
- les formations données par les prestataires de soins, financées via les honoraires, à tout le personnel, et relatives aux mesures spécifiques de sécurité et de protection,
- le suivi des formations en lien avec l'épidémie des médecins spécialistes hospitaliers financés par les honoraires.

### Poste 4 – Lits réservés

Il s'agit d'octroyer aux hôpitaux un forfait exceptionnel pour la réservation obligatoire d'un pourcentage (lié aux différentes phases de l'épidémie) de la capacité en lits intensifs et non intensifs imposée par les autorités dans le cadre de l'épidémie. (L'objectif est de pouvoir disposer dans un délai très court de lits de soins intensifs ou non intensifs).

La plupart des hôpitaux a relayé les **remarques suivantes auprès des fédérations hospitalières** :

- Le décompte provisoire n'est pas suffisamment détaillé que pour valider l'ensemble des calculs,
- Les bases de calculs manquent de précisions, notamment en ce qui concerne la production d'honoraires médicaux,
- Certaines données sont en contradictions avec celles de l'AR (exemple le nombre de lits retenu).

Comme beaucoup d'hôpitaux, l'HUMANI a justifié le montant de l'avance reçue en corrigeant les données manifestement erronées et en tenant compte des données réelles de facturations 2020.

Aucun rattrapage positif n'a été acté.

Les recommandations en matière de comptabilisation sont en contradiction avec les règles de comptabilisation du plan comptable hospitalier : la totalité de l'avance fédérale est comptabilisée en 700 alors que pour la partie 2, les forfaits se comptabilisent en 703, les honoraires en 709 et les produits pharmaceutiques en 705.

Nous avons scrupuleusement suivi les recommandations et avons comptabilisé les avances en 700.

- ✓ **Un deuxième décompte provisoire du 1<sup>er</sup> semestre 2020** a été communiqué aux hôpitaux le 24 décembre 2021 sur base des données de facturations connues à ce moment-là,
- ✓ **Décompte 2<sup>ème</sup> semestre 2020**

Lors de l'élaboration des comptes annuels 2020, nous ne disposions pas du décompte provisoire du second semestre 2020 ou des modalités de calcul de rattrapage pour cette période.

Néanmoins, selon les fédérations hospitalières les changements pour le 2<sup>nd</sup> semestre 2020 pouvaient être :

- **Partie 1** : le forfait de préparation de l'hôpital n'est pas dédoublé,
- **Partie 3** : les mesures liées à la formation ne sont pas dédoublées, la prime d'encouragement en faveur des MSF est incluse

La période covid à considérer était de 6 mois.

Le SPF Santé Publique demandait aux hôpitaux de réaliser leurs propres estimations de décompte pour cette période.

L'ex ISPPC avait procédé au décompte provisoire du 2<sup>nd</sup> semestre 2020 sur base des éléments de production du 2<sup>nd</sup> semestre et sur une période de facturation de juillet 2020 à février 2021.

Aucun rattrapage positif n'a été acté.

- ✓ **Un premier décompte provisoire du 2<sup>nd</sup> semestre 2020** a été communiqué aux hôpitaux en novembre 2021.

A l'analyse du deuxième décompte du 1<sup>er</sup> semestre 2020 et du premier décompte du 2<sup>nd</sup> semestre 2020, l'ex ISPPC a décidé de maintenir la marge de sécurité comptabilisée lors de l'élaboration des comptes annuels 2020 et de ne pas modifier la marge de sécurité enregistrée.

## 2. DÉCOMPTES DÉFINITIFS

✓ **Le décompte définitif du 1<sup>er</sup> semestre 2020** a été communiqué en cours d'année 2023.

A l'analyse du décompte définitif du 1<sup>er</sup> semestre 2020 et du premier décompte du 2<sup>nd</sup> semestre 2020, l'ex ISPPC a décidé de maintenir la marge de sécurité comptabilisée lors de l'élaboration des comptes annuels 2020 et de ne pas modifier la marge de sécurité enregistrée.

✓ Les décomptes définitifs des périodes ultérieures n'ont pas été communiqués aux hôpitaux.

### II. Mesures comptabilisées lors de la clôture 2021 et relatives à l'année 2021.

Le **Gouvernement Fédéral**, a pris un arrêté royal le 26 septembre 2021 modifiant l'arrêté royal du 30 octobre 2020 fixant les modalités d'octroi d'une intervention financière fédérale exceptionnelle aux hôpitaux dans le cadre de l'épidémie de coronavirus COVID-19.

Cet arrêté royal vise notamment l'extension temporelle jusqu'au 30 septembre 2021 des forfaits surcoûts repris au poste 1 (interventions forfaitaires : forfaits surcoûts liés aux patients Covid et forfaits surcoûts liés aux patients non Covid) et au poste 4 (lits réservés).

Le Ministre a informé le CFEH que le gouvernement l'autorisait à prolonger ces mesures pour 6 mois (dernier trimestre 2021 et premier trimestre 2022) pour un coût maximum de 2\*143,5 millions d'euros.

Sans publication officielle de cette prolongation, l'HUMANI s'est limitée au calcul du poste 1 sur les 9 premiers mois de l'année 2021 en prenant une marge de sécurité de 20%.

Notons également que le poste 4 est conditionné au fait d'être en phase zéro, il semblerait que seuls 4 mois pourraient être considérés comme étant en phase zéro.

Devant les incertitudes sur les timings des différentes phases, l'HUMANI a fait le choix de ne pas comptabiliser de rattrapage positif pour le poste 4 en 2021.

L'impact sur les comptes 2021 de la comptabilisation des interventions estimées pour les 9 premiers mois de l'exercice 2021 s'élève à 7.326.998,60 €.

### III. Mesures comptabilisées lors de la clôture 2022 et relatives aux années 2021 et 2022.

La publication officielle par AR promulgué en juillet 2022 de la prolongation des mesures relatives au poste 1 du 30 septembre 2021 au 31 mars 2022 a impacté positivement les comptes des 2 CHU de 4.046.744,21 € dont 2.023.372,10 € sont relatifs à l'exercice 2021.

Aucune marge de sécurité n'a été prise sur la valorisation de ces forfaits.

### 3. Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun événement post clôture n'est susceptible d'avoir une influence significative sur les comptes annuels de l'année 2023.

### 4. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Le processus de fusion par absorption avec l'AIHSHSN à Chimay a été réalisé le 21 septembre 2023 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023. La problématique des pensions des agents statutaires d'une part et le paiement de la cotisation de responsabilisation d'autre part, restent les deux problèmes majeurs qui influencent le développement de la société.

En effet, face à cette problématique, les partenaires bancaires revoient de manière drastique leur politique de financement des projets d'investissements au sein d'HUMANI.

La recherche de financement alternatif sera probablement indispensable.

## 5. Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement

L'Intercommunale poursuit activement des activités dans le domaine de la recherche médicale.

## 6. Indications relatives à l'existence de succursales

L'Intercommunale ne possède pas de succursales.

## 7. Justification de l'application des règles comptable de continuité

Les mesures prises en 2023 en application du plan stratégique et la prudence appliquée pour les règles de comptabilisation conduisent les hôpitaux à un résultat déficitaire.

Etant donné que les objectifs de gestion restent :

- ▶ Retrouver la rentabilité de nos établissements et dégager un cash-flow permettant de rencontrer nos engagements financiers passés et futurs,
- ▶ Réduire l'écart entre la capacité d'accueil de nos unités de soins et le nombre de lits justifiés,
- ▶ Spécialisation accrue de nos sites hospitaliers,
- ▶ Evaluation de la production hospitalière et médicale suivie des corrections sans délai,
- ▶ Ralentissement des investissements en fin d'amortissement et ceux non directement liés aux axes repris ci-dessus,
- ▶ Suivi budgétaire renforcé.

Tenant compte de ces mesures mises en place, l'organe d'administration considère que les règles comptables dans le cadre de la continuité d'exploitation peuvent être maintenues et sont donc justifiées.

## 8. Utilisation d'instruments financiers

L'Intercommunale n'utilise pas d'instruments financiers.

## 9. Justification de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un des membres du comité d'audit

Un Comité d'audit a été constitué au sein de l'Intercommunale en totale conformité avec les prescriptions de l'article L1523-26 du CDLD tel que modifié par l'article 28 du Décret du 29 mars 2018. De ce chef, sa composition répond notamment aux critères évoqués dans l'article 3 : 6 § 1<sup>er</sup> 9° du Codes des Sociétés et des Associations.

7

LISTE DES  
ADJUDICATAIRES  
(ART 1523-13 §3  
CDLD)

L'OBJET DU MARCHÉ	LE MODE PASSATION	LE NOM DE L'ADJUDICATAIRE	LE MONTANT DU MARCHÉ (HTVA)	DATE DÉLIBÉRATION (ATTRIBUTION)
Prestations de service hivernal (2022-2025)	procédure négociée sans publication préalable	KRINKELS	13.703,40 €	09/11/22
FOURNITURE DE CONSOMMABLES D'HEMODIALYSE ET D'HEMOFILTRATION 2023-2027 - Lot 1 (CARTOUCHE DE BICARBONATE DE SODIUM EN POUDRE)	procédure ouverte	BAXTER BELGIUM SPRL	196.545,37 €	23/11/22
FOURNITURE DE CONSOMMABLES D'HEMODIALYSE ET D'HEMOFILTRATION 2023-2027 - Lot 2 (ULTRA FILTRE POUR GENERATEUR)	procédure ouverte	BAXTER BELGIUM SPRL	205.201,98 €	23/11/22
FOURNITURE DE CONSOMMABLES D'HEMODIALYSE ET D'HEMOFILTRATION 2023-2027 - Lot 3 (CONCENTRES ACIDES EN CUVE)	procédure ouverte	DIRINCO SPRL	371.520,00 €	23/11/22
FOURNITURE DE CONSOMMABLES D'HEMODIALYSE ET D'HEMOFILTRATION 2023-2027 - Lot 4 (CONCENTRES ACIDES SOUS FORMAT POCHE)	procédure ouverte	BAXTER BELGIUM SPRL	135.393,60 €	23/11/22
FOURNITURE DE CONSOMMABLES D'HEMODIALYSE ET D'HEMOFILTRATION 2023-2027 - Lot 5 (CARTOUCHES D'ENTRETIEN ET DE DESINFECTION)	procédure ouverte	BAXTER BELGIUM SPRL	52.715,52 €	23/11/22
ANTI - INFECTIEUX 2022 - 2026 : RELANCE LOTS SANS OFFRE - Lot 38 (Rifaximine per os)	procédure négociée sans publication préalable	NORGINE	8.177,80 €	23/11/22
MAINTENANCE DES LOGICIELS OFFICINE ET MEDICATION 2023-2025	procédure négociée sans publication préalable	ZORGI NV	189.709,50 €	07/12/22
FOURNITURE DE VEROUS ANTITHROMBOTIQUES DES CATHETERS POUR HEMODIALYSE 2023-2026 (Contrat 1)	procédure négociée sans publication préalable	DUOMED SA	148.049,59 €	21/12/22
FOURNITURE DE VEROUS ANTITHROMBOTIQUES DES CATHETERS POUR HEMODIALYSE 2023-2026 (Contrat 2)	procédure négociée sans publication préalable	NIPRO EUROPE GROUP	109.504,13 €	21/12/22
FOURNITURE DE VEROUS ANTITHROMBOTIQUES DES CATHETERS POUR HEMODIALYSE 2023-2026 (Contrat 3)	procédure négociée sans publication préalable	DIRINCO SPRL	175.206,61 €	21/12/22

Remplacement des systèmes de transfert de vêtements entre convoyeurs	procédure négociée sans publication préalable	EUROBREVETS sprl	52.822,00 €	21/12/22
SERVICE DE MISE À JOUR SCHNEIDER	procédure négociée sans publication préalable	SCHNEIDER ELECTRIC	38.682,24 €	21/12/22
MARCHE DE CAMION TRANSPORT	procédure ouverte	GENIE ROUTE	814.483,76 €	18/01/23
VETEMENTS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION STERILES ET NON STERILES 2022-2026 - Lot 1 (MASQUES CHIRURGICAUX)	procédure ouverte	MEDLINE INTERNATIONAL BELGIUM BVBA	31.461,00 €	18/01/23
VETEMENTS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION STERILES ET NON STERILES 2022-2026 - Lot 2 (MASQUES DE SOINS)	procédure ouverte	MEDLINE INTERNATIONAL BELGIUM BVBA	133.087,50 €	18/01/23
VETEMENTS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION STERILES ET NON STERILES 2022-2026 - Lot 3 (MASQUES DE PROTECTION RESPIRATOIRE)	procédure ouverte	KING BELGIUM	168.200,00 €	18/01/23
VETEMENTS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION STERILES ET NON STERILES 2022-2026 - Lot 4 (GANTS DE CHIRURGIE)	procédure ouverte	CARDINAL HEALTH BELGIUM 505 BVBA	632.268,00 €	18/01/23
VETEMENTS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION STERILES ET NON STERILES 2022-2026 - Lot 5 (GANTS DE CHIRURGIE SANS ACCELERATEUR)	procédure ouverte	HOSPITHERA, PART OF DUOMED GROUP	27.636,00 €	18/01/23
VETEMENTS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION STERILES ET NON STERILES 2022-2026 - Lot 6 (SOUS GANTS DE CHIRURGIE EN POLYISOPRENE)	procédure ouverte	CARDINAL HEALTH BELGIUM 505 BVBA	13.819,05 €	18/01/23
VETEMENTS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION STERILES ET NON STERILES 2022-2026 - Lot 7 (GANTS DE CHIRURGIE EN POLYCHLOROPRENE)	procédure ouverte	MEDLINE INTERNATIONAL BELGIUM BVBA	21.401,11 €	18/01/23
VETEMENTS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION STERILES ET NON STERILES 2022-2026 - Lot 8 (GANTS D'EXAMEN EN NITRILE STERILES)	procédure ouverte	MEDIQ MEDECO	82.478,55 €	18/01/23
VETEMENTS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION STERILES ET NON STERILES 2022-2026 - Lot 9 (GANTS D'EXAMEN STERILES EN COPOLYMERE)	procédure ouverte	HOSPITHERA, PART OF DUOMED GROUP	11.965,80 €	18/01/23
VETEMENTS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION STERILES ET NON STERILES 2022-2026 - Lot 10 (GANTS D'EXAMEN EN NITRILE NON STERILES)	procédure ouverte	WM SUPPLIES	1.494.080,50 €	18/01/23
Lot 11 (GANTS D'EXAMEN EN NITRILE ET A LONGUES MANCHETTES NON STERILES)	procédure ouverte	KING BELGIUM	19.107,86 €	18/01/23
VETEMENTS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION STERILES ET NON STERILES 2022-2026 - Lot 12 (BLOUSES CHIRURGICALES)	procédure ouverte	MEDLINE INTERNATIONAL BELGIUM BVBA	401.561,74 €	18/01/23

VETEMENTS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION STERILES ET NON STERILES 2022-2026 - Lot 14 (CALOTS, COIFFES ET CAGOULES)	procédure ouverte	MOLNLYCKE HEALTH CARE	53.512,50 €	18/01/23
VETEMENTS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION STERILES ET NON STERILES 2022-2026 - Lot 15 (PYJAMAS DE BLOC)	procédure ouverte	MEDLINE INTERNATIONAL BELGIUM BVBA	44.022,00 €	18/01/23
VETEMENTS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION STERILES ET NON STERILES 2022-2026 - Lot 16 (GILET AVEC MANCHE 3/4)	procédure ouverte	WM SUPPLIES	19.000,00 €	18/01/23
VETEMENTS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION STERILES ET NON STERILES 2022-2026 - Lot 17 (SABOTS DE BLOC)	procédure ouverte	HOSPITHERA, PART OF DUOMED GROUP	8.100,00 €	18/01/23
VETEMENTS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION STERILES ET NON STERILES 2022-2026 - Lot 18 (COUVRE CHAUSSURES)	procédure ouverte	MEDLINE INTERNATIONAL BELGIUM BVBA	22.555,74 €	18/01/23
VETEMENTS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION STERILES ET NON STERILES 2022-2026 - Lot 19 (TABLIERS EN POLYETHYLENE)	procédure ouverte	WM SUPPLIES	17.202,00 €	18/01/23
VETEMENTS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION STERILES ET NON STERILES 2022-2026 - Lot 20 (LUNETTES DE PROTECTION)	procédure ouverte	3M BELGIUM SPRL	2.552,55 €	18/01/23
VETEMENTS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION STERILES ET NON STERILES 2022-2026 - Lot 21 (COMBINAISONS DE PROTECTION)	procédure ouverte	HOSPITHERA, PART OF DUOMED GROUP	46.600,00 €	18/01/23
FOURNITURE, INSTALLATION, MISE EN SERVICE D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT ENDOSCOPIQUE DE LA LITHIASE ET L'ÉNUCLÉATION DE LA PROSTATE PAR LASER DESTINÉ AU SERVICE DE CHIRURGIE UROLOGIQUE	procédure ouverte	MEDICOR MEDICAL SUPPLIES NV	311.002,50 €	18/01/23
Entretien des ventilateurs (respirateurs d'anesthésie) de type Perseus et assistance technique 2023-2026	procédure ouverte	DRÄGER MEDICAL BELGIUM N.V.	132.422,56 €	18/01/23
LICENCES APPSPACE 2023-2025	procédure négociée sans publication préalable	NTT Belgium	134.621,67 €	18/01/23
LOCATION OPERATIONNELLE DU PARC DE VIDEO-ENDOSCOPES SOUPLES	procédure ouverte	OLYMPUS BELGIUM NV	46.224,86 €	01/02/23
PROLONGATION DE LA MISE A DISPOSITION DU SYSTEME D'EXPLOITATION DES DONNEES EPIDEMIOLOGIQUES DES SEJOURS DES SOINS INTENSIFS	procédure négociée sans publication préalable	EPIMED SOLUTIONS BELGIUM	155.040,00 €	01/02/23

CHAUSSURES DE SECURITE ET CHAUSSURES DE PROTECTION 2022-2024 - Lot 1 (Chaussures de sécurité destinées au personnel du service cuisine)	procédure négociée sans publication préalable	A LA COLPORTEUSE	14.440,00 €	15/02/23
CHAUSSURES DE SECURITE ET CHAUSSURES DE PROTECTION 2022-2024 - Lot 2 (Chaussures de sécurité destinées au personnel du service entretien ménager)	procédure négociée sans publication préalable	VANDEPUTTE SAFETY	74.520,00 €	15/02/23
CHAUSSURES DE SECURITE ET CHAUSSURES DE PROTECTION 2022-2024 - Lot 3 (Chaussures de sécurité - basse tiges - destinées au personnel des services techniques et logistiques)	procédure négociée sans publication préalable	VANDEPUTTE SAFETY	16.907,40 €	15/02/23
CHAUSSURES DE SECURITE ET CHAUSSURES DE PROTECTION 2022-2024 - Lot 5 (Chaussures de sécurité - hautes tiges - destinées au personnel des services AMBULANCES/SMUR )	procédure négociée sans publication préalable	VANDEPUTTE SAFETY	9.060,00 €	15/02/23
CHAUSSURES DE SECURITE ET CHAUSSURES DE PROTECTION 2022-2024 - Lot 6 (Bottines de travail destinées au personnel du service gardiennage)	procédure négociée sans publication préalable	A LA COLPORTEUSE	11.025,00 €	15/02/23
CHAUSSURES DE SECURITE ET CHAUSSURES DE PROTECTION 2022-2024 - Lot 7 (Chaussures de travail - type molière - destinées au personnel du service gardiennage)	procédure négociée sans publication préalable	A LA COLPORTEUSE	1.080,00 €	15/02/23
LOGICIEL PILOTAGE QUALITE ET GESTION DES RISQUES	procédure négociée sans publication préalable	BLUEKANGO SAS	129.872,25 €	15/02/23
PAPIER WC ET DISTRIBUTEURS ASSOCIES 2023-2027	procédure ouverte	Etablissements Glorieux	239.053,85 €	15/02/23
Mise à jour de la GTC de HCMC	procédure négociée sans publication préalable	I-FP	139.736,48 €	15/02/23
ACQUISITION 5 MINIBUS 9 PLACES	procédure ouverte	D'IETEREN AUTOMOTIVE S.A.	214.112,40 €	01/03/23
LOGICIEL DE CALCUL DE RETROCESSION DES HONORAIRES AUX PRESTATAIRES DE SOINS INDEPENDANTS	procédure ouverte	SBIM SA	102.793,00 €	01/03/23
CONSOMMABLES DE NEUROMONITORING POUR CHIRURGIE DE LA THYROIDE 2022-2027	procédure ouverte	MEDTRONIC BELGIUM	106.379,00 €	15/03/23
Adoucisseur d'eau pour le circuit général	procédure négociée sans publication préalable	ECOWATER SYSTEMS EUROPE	34.862,04 €	15/03/23
Services d'entretien des portes automatiques - Accord-cadre 2022-2025 - Multisites - Lot 1 - Portes DORMA	procédure ouverte	DORMA FOQUIN S.A.	168.384,00 €	29/03/23

Services d'entretien des portes automatiques - Accord-cadre 2022-2025 - Multisites - Lot 2 - Portes ASSA ABLOY	procédure ouverte	ASSA ABLOY nv	69.352,40 €	29/03/23
Services d'entretien des portes automatiques - Accord-cadre 2022-2025 - Multisites - Lot 3 - Portes METAFLEX	procédure ouverte	ASSA ABLOY nv	58.276,40 €	29/03/23
Renouvellement des lits de la résidence Heureux Séjour	procédure ouverte	HAEVOET	205.286,28 €	29/03/23
PANSEMENTS TRANSPARENTS ET ETUIS DE PROTECTION ADHESIFS STERILES 2022-2026 - Lot 1 (Pansements transparents stériles pour fixation de cathéters périphériques)	procédure ouverte	3M BELGIUM SPRL	85.844,80 €	29/03/23
PANSEMENTS TRANSPARENTS ET ETUIS DE PROTECTION ADHESIFS STERILES 2022-2026 - Lot 2 (Pansements transparents stériles pour fixation de cathéters centraux)	procédure ouverte	3M BELGIUM SPRL	91.530,39 €	29/03/23
PANSEMENTS TRANSPARENTS ET ETUIS DE PROTECTION ADHESIFS STERILES 2022-2026 - Lot 3 (Pansements transparents stériles pour soins de plaies)	procédure ouverte	3M BELGIUM SPRL	45.288,15 €	29/03/23
PANSEMENTS TRANSPARENTS ET ETUIS DE PROTECTION ADHESIFS STERILES 2022-2026 - Lot 4 (Dispositifs de fixation pour cathéters de dialyse de courte durée 14Fr)	procédure ouverte	BECTON DICKINSON	62.631,55 €	29/03/23
PANSEMENTS TRANSPARENTS ET ETUIS DE PROTECTION ADHESIFS STERILES 2022-2026 - Lot 5 (Dispositifs de fixation pour cathéters MIDLINE)	procédure ouverte	BECTON DICKINSON	2.612,33 €	29/03/23
PANSEMENTS TRANSPARENTS ET ETUIS DE PROTECTION ADHESIFS STERILES 2022-2026 - Lot 7 (Euis en non tissé pour cathéters de dialyse)	procédure ouverte	INTERNATIONAL MEDICAL	18.668,97 €	29/03/23
OPTIMISATION FISCALE DU PRÉCOMPTE PROFESSIONNEL SUR LA BASE DE L'ARTICLE 275/3 (PERSONNEL TECHNIQUE/CHERCHEUR) ET L'ARTICLE 275/5 (TRAVAUX IMMOBILIERS EN ÉQUIPE SUR CHANTIER) DU CIR 92	procédure ouverte	FORECAST CONSULTING	NA	12/04/23
BORNES D'ACCUEIL DES PATIENTS - EXTENSION	procédure négociée sans publication préalable	SBIM SA	1.425.000,00 €	12/04/23
PETITES FOURNITURES DE BUREAU 2023-2025	procédure ouverte	LYRECO BELGIUM NV	171.660,82 €	26/04/23
TABLETTES ET SMARTPHONES 2023-2024	procédure ouverte	Mobco BVBA	248.290,50 €	26/04/23
Salade sandwicherie 2023 - 2025 - Lot 1 (Salade de surimi)	procédure ouverte	Meco	7.687,19 €	26/04/23
Salade sandwicherie 2023 - 2025 - Lot 2 (Salade de crevettes roses)	procédure ouverte	Meco	12.562,31 €	26/04/23
Salade sandwicherie 2023 - 2025 - Lot 3 (Salade de crevettes grises spécial)	procédure ouverte	Meco	1.049,05 €	26/04/23

Salade sandwicherie 2023 - 2025 - Lot 4 (Salade de saumon)	procédure ouverte	Meco	6.062,15 €	26/04/23
Salade sandwicherie 2023 - 2025 - Lot 5 (Salade de thon mayonnaise)	procédure ouverte	Meco	29.850,83 €	26/04/23
Salade sandwicherie 2023 - 2025 - Lot 6 (Salade de thon piquant)	procédure ouverte	Meco	9.137,02 €	26/04/23
Salade sandwicherie 2023 - 2025 - Lot 7 (Salade de poulet chop-choy)	procédure ouverte	Meco	1.478,31 €	26/04/23
Salade sandwicherie 2023 - 2025 - Lot 8 (Salade de poulet au curry)	procédure ouverte	Meco	9.132,64 €	26/04/23
Salade sandwicherie 2023 - 2025 - Lot 9 (Salade de poulet andalouse)	procédure ouverte	Meco	8.891,74 €	26/04/23
Salade sandwicherie 2023 - 2025 - Lot 10 (Salade de poulet mayonnaise)	procédure ouverte	Meco	4.520,33 €	26/04/23
Salade sandwicherie 2023 - 2025 - Lot 11 (Salade de viande)	procédure ouverte	Meco	8.107,69 €	26/04/23
Salade sandwicherie 2023 - 2025 - Lot 12 (Salade de filet américain préparé)	procédure ouverte	Meco	28.514,88 €	26/04/23
Salade sandwicherie 2023 - 2025 - Lot 13 (Salade d'œufs)	procédure ouverte	Meco	2.221,62 €	26/04/23
TRAVAUX - RÉNOVATION DE L'ÉTANCHÉITÉ DE LA TOITURE DE LA SALLE DE COOMAN - VÉSALE	procédure négociée sans publication préalable	JACKY DEPLUS ET CIE	59.162,50 €	26/04/23
MARCHÉ DE SERVICE POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'ORIENTATION OU COMBINÉE D'ORIENTATION ET DE CARACTÉRISATION - VVG	procédure négociée sans publication préalable	RSK	26.868,50 €	26/04/23
FOURNITURE D'ARMOIRES INFORMATISÉES POUR LA DÉLIVRANCE DES MÉDICAMENTS	procédure ouverte	Becton Dickinson	446.039,88 €	24/05/23
Réalisation de la signalétique intérieure de l'Hôpital André Vésale à Montigny-le-Tilleul	procédure négociée sans publication préalable	WINWIN Visual Communication	70.517,00 €	24/05/23
CASQUES STEREO - TV INTERACTIVES 2023-2026	procédure négociée sans publication préalable	ESI SPRL	114.000,00 €	24/05/23
ORGANISATION D'UNE FETE INSTITUTIONNELLE - 2023	procédure négociée sans publication préalable	NEW DIMENSIONS SPRL	219.982,00 €	05/06/23
TRANSFORMATION LICENCES CITRIX PERPETUELLES EN CITRIX UNIVERSAL SUBSCRIPTION	procédure ouverte	SYSTEM SOLUTIONS BELGIUM SA	127.354,27 €	07/06/23

FOURNITURE DE MOTEURS POUR LA CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE	procédure ouverte	STRYKER NV	470.186,37 €	07/06/23
BLOUSES OPERATOIRES ET SURBLOUSES DE PROTECTION 2023-2027 - Lot 1 (BLOUSES OPERATOIRES A MANCHES COURTES POUR PATIENTS)	procédure ouverte	KING BELGIUM sa	31.468,70 €	07/06/23
BLOUSES OPERATOIRES ET SURBLOUSES DE PROTECTION 2023-2027 - Lot 2 (SUBBLOUSES DE PROTECTION POUR LES VISITEURS ET/OU LE PERSONNEL)	procédure ouverte	WM SUPPLIES (B) BV-SRL	34.177,50 €	07/06/23
BLOUSES OPERATOIRES ET SURBLOUSES DE PROTECTION 2023-2027 - Lot 3 (SUBBLOUSES DE PROTECTION (ISOLEMENT) POUR NOTRE PERSONNEL SOIGNANT)	procédure ouverte	WM SUPPLIES (B) BV-SRL	177.000,00 €	07/06/23
Rénovation des façades du Poste de garde de Médecine générale - Site Hôpital André Vésale	procédure négociée sans publication préalable	FIDEBAT SA	110.863,00 €	21/06/23
CONTRAT DE LOCATION D'UNE CHAUDIÈRE POUR LE SITE DE L'HÔPITAL LEONARD DE VINCI	procédure négociée sans publication préalable	MAES	141.614,00 €	21/06/23
DISPOSITIFS MEDICAUX UTILISES EN GASTROENTEROLOGIE 2022-2026 - Lot 1 (PINCES A BIOPSIE ADULTE)	procédure ouverte	BOSTON SCIENTIFIC BENELUX	84.727,50 €	21/06/23
DISPOSITIFS MEDICAUX UTILISES EN GASTROENTEROLOGIE 2022-2026 - Lot 2 (ANSE DIATHERMIQUE CHAUDE POLYPECTOMIE)	procédure ouverte	BOSTON SCIENTIFIC BENELUX	15.257,00 €	21/06/23
DISPOSITIFS MEDICAUX UTILISES EN GASTROENTEROLOGIE 2022-2026 - Lot 3 (ANSE HYBRIDE CHAUDE ET FROIDE POLYPECTOMIE)	procédure ouverte	OLYMPUS BELGIUM N.V.	34.647,25 €	21/06/23
DISPOSITIFS MEDICAUX UTILISES EN GASTROENTEROLOGIE 2022-2026 - Lot 4 (CLIPS HEMOSTASES / REPERAGE)	procédure ouverte	OLYMPUS BELGIUM N.V.	6.071,85 €	21/06/23
DISPOSITIFS MEDICAUX UTILISES EN GASTROENTEROLOGIE 2022-2026 - Lot 5 (CLIPS ROTATIFS POUR HEMOSTASES / FERMETURE)	procédure ouverte	BOSTON SCIENTIFIC BENELUX	108.900,00 €	21/06/23
DISPOSITIFS MEDICAUX UTILISES EN GASTROENTEROLOGIE 2022-2026 - Lot 6 (CALE DENTS A USAGE UNIQUE)	procédure ouverte	OLYMPUS BELGIUM N.V.	31.284,00 €	21/06/23
DISPOSITIFS MEDICAUX UTILISES EN GASTROENTEROLOGIE 2022-2026 - Lot 7 (VALVE À BIOPSIE À USAGE UNIQUE POUR CANAL D'ENDOSCOPE)	procédure ouverte	DUOMED BELGIUM (ACERTYS HEALTHCARE)	20.825,20 €	21/06/23

DISPOSITIFS MEDICAUX UTILISES EN GASTROENTEROLOGIE 2022-2026 - Lot 8 (ECOUVILLON DE NETTOYAGE POUR ENDOSCOPE)	procédure ouverte	DUOMED BELGIUM (ACERTYS HEALTHCARE)	21.780,00 €	21/06/23
KITS BY-PASS 2023-2027	procédure ouverte	MEDTRONIC BELGIUM	1.198.833,41 €	21/06/23
HYGIENE ET DESINFECTION DES MAINS 2023-2027 - Lot 1 (Lavage des mains : savon pour les mains sous forme de mousse et distributeurs)	procédure ouverte	Verpa nv	123.598,50 €	21/06/23
HYGIENE ET DESINFECTION DES MAINS 2023-2027 - Lot 2 (Lavage des mains (CSF) : Savon pour les mains sous forme liquide et supports)	procédure ouverte	Hospithera	17.988,00 €	21/06/23
HYGIENE ET DESINFECTION DES MAINS 2023-2027 - Lot 3 (Essuyage des mains : rouleaux de papier et distributeurs)	procédure ouverte	Etablissements Glorieux	254.442,21 €	21/06/23
HYGIENE ET DESINFECTION DES MAINS 2023-2027 - Lot 4 (Essuyage des mains : papier enchevêtré avec pliage en Z et distributeurs )	procédure ouverte	Boma nv	407.776,80 €	21/06/23
HYGIENE ET DESINFECTION DES MAINS 2023-2027 - Lot 5 (Désinfection des mains par friction : gel désinfectant hydroalcoolique et supports/distributeurs)	procédure ouverte	Hospithera	288.696,00 €	21/06/23
HYGIENE ET DESINFECTION DES MAINS 2023-2027 - Lot 6 (Totems pour la désinfection des mains des visiteurs)	procédure ouverte	Hospithera	7.225,00 €	21/06/23
CELLULOSES HEMOSTATIQUES ET COTONS COMPRIMES 2023-2027 - Lot 1 (CELLULOSES HEMOSTATIQUES)	procédure ouverte	B. BRAUN MEDICAL	89.057,52 €	21/06/23
GAINES D'ENSEVELISSEMENT ET MENTONNIERES 2023-2027 - Lot 1 (GAINES D'ENSEVELISSEMENT )	procédure négociée sans publication préalable	CASCETTA SRL	40.555,00 €	21/06/23
GAINES D'ENSEVELISSEMENT ET MENTONNIERES 2023-2027 - Lot 2 (MENTONNIERES )	procédure négociée sans publication préalable	ETS. JACK GOHY SA	6.435,10 €	21/06/23
Service de maintenance centrale air comprimé	procédure négociée sans publication préalable	ATLAS COPCO	70.967,30 €	21/06/23
DRAPAGE OPERATOIRE ET CUSTOM PACKS 2022-2026 - Lot 1 (CUSTOM PACKS DESTINES A LA NEUROCHIRURGIE )	procédure ouverte	MOLNLYCKE HEALTH CARE	64.718,00 €	23/08/23
DRAPAGE OPERATOIRE ET CUSTOM PACKS 2022-2026 - Lot 2 (CUSTOM PACKS DESTINES A LA CHIRURGIE MAXILLO FACIALE )	procédure ouverte	MEDLINE INTERNATIONAL BELGIUM BVBA	21.121,20 €	23/08/23
DRAPAGE OPERATOIRE ET CUSTOM PACKS 2022-2026 - Lot 3 (CUSTOM PACKS POUR LE BLOC D'ACCOUCHEMENT)	procédure ouverte	MEDLINE INTERNATIONAL BELGIUM BVBA	107.981,09 €	23/08/23

DRAPAGE OPERATOIRE ET CUSTOM PACKS 2022-2026 - Lot 4 (CUSTOM PACKS DESTINES A LA CHIRURGIE CARDIAQUE )	procédure ouverte	MEDLINE INTERNATIONAL BELGIUM BVBA	71.136,00 €	23/08/23
DRAPAGE OPERATOIRE ET CUSTOM PACKS 2022-2026 - Lot 5 (CUSTOM PACKS DESTINES A LA CHIRURGIE VASCULAIRE )	procédure ouverte	MEDLINE INTERNATIONAL BELGIUM BVBA	121.726,00 €	23/08/23
DRAPAGE OPERATOIRE ET CUSTOM PACKS 2022-2026 - Lot 6 (CUSTOM PACK DESTINE AU SERVICE D'ANGIOGRAPHIE)	procédure ouverte	Medica Europe BV	140.053,83 €	23/08/23
DRAPAGE OPERATOIRE ET CUSTOM PACKS 2022-2026 - Lot 7 (CUSTOM PACKS DESTINE AU SERVICE DE CORONAROGRAPHIE)	procédure ouverte	MEDLINE INTERNATIONAL BELGIUM BVBA	325.020,00 €	23/08/23
DRAPAGE OPERATOIRE ET CUSTOM PACKS 2022-2026 - Lot 8 (CUSTOM PACKS DESTINES AUX INTERVENTIONS D'ORTHOPEDIE)	procédure ouverte	MOLNLYCKE HEALTH CARE	306.500,80 €	23/08/23
DRAPAGE OPERATOIRE ET CUSTOM PACKS 2022-2026 - Lot 9 (CUSTOM PACKS CATARACTE)	procédure ouverte	MEDLINE INTERNATIONAL BELGIUM BVBA	201.600,00 €	23/08/23
DRAPAGE OPERATOIRE ET CUSTOM PACKS 2022-2026 - Lot 10 (CUSTOM PACKS VITRECTOMIE ET INJECTION INTRAVITREENNE)	procédure ouverte	MEDLINE INTERNATIONAL BELGIUM BVBA	72.558,00 €	23/08/23
DRAPAGE OPERATOIRE ET CUSTOM PACKS 2022-2026 - Lot 11 (CUSTOM PACKS DESTINES A LA CHIRURGIE ORL)	procédure ouverte	MEDLINE INTERNATIONAL BELGIUM BVBA	13.472,00 €	23/08/23
DRAPAGE OPERATOIRE ET CUSTOM PACKS 2022-2026 - Lot 12 (CUSTOM PACKS GYNECO/VISCERO)	procédure ouverte	MEDLINE INTERNATIONAL BELGIUM BVBA	155.600,00 €	23/08/23
DRAPAGE OPERATOIRE ET CUSTOM PACKS 2022-2026 - Lot 13 (CUSTOM PACKS UROLOGIE)	procédure ouverte	MEDLINE INTERNATIONAL BELGIUM BVBA	60.123,20 €	23/08/23
DRAPAGE OPERATOIRE ET CUSTOM PACKS 2022-2026 - Lot 14 (DRAPAGES OPERATOIRES ET TROUSSES)	procédure ouverte	MEDLINE INTERNATIONAL BELGIUM BVBA	371.002,02 €	23/08/23
DRAPAGE OPERATOIRE ET CUSTOM PACKS 2022-2026 - Lot 15 (HOUSSES DE PROTECTION POUR SCIALYTIQUE)	procédure ouverte	MEDLINE INTERNATIONAL BELGIUM BVBA	30.156,69 €	23/08/23
DRAPAGE OPERATOIRE ET CUSTOM PACKS 2022-2026 - Lot 16 (HOUSSES DE PROTECTION DIVERSES)	procédure ouverte	MEDLINE INTERNATIONAL BELGIUM BVBA	39.023,00 €	23/08/23
DRAPAGE OPERATOIRE ET CUSTOM PACKS 2022-2026 - Lot 18 (BISTOURIS MANUELS)	procédure ouverte	NOOTENS H.	44.999,88 €	23/08/23
DRAPAGE OPERATOIRE ET CUSTOM PACKS 2022-2026 - Lot 19 (CONSOMMABLES DIVERS POUR CHIRURGIE)	procédure ouverte	MEDLINE INTERNATIONAL BELGIUM BVBA	49.407,44 €	23/08/23

DRAPAGE OPERATOIRE ET CUSTOM PACKS 2022-2026 - Lot 21 (CHAMPS A INCISER IODES)	procédure ouverte	3M BELGIUM SPRL	35.041,32 €	23/08/23
DRAPAGE OPERATOIRE ET CUSTOM PACKS 2022-2026 - Lot 22 (CHAMPS CARDIOVASCULAIRES AVEC FILM D'INCISION)	procédure ouverte	3M BELGIUM SPRL	49.057,85 €	23/08/23
Entretien Soluscopes (2022-2025) avec assistance technique et consommables	procédure négociée sans publication préalable	DUOMED SA	209.466,16 €	23/08/23
SOLUTION LOGICIELLE ERP	procédure ouverte	SBIM SA	2.445.730,38 €	23/08/23
HEMODIALYSEURS A FIBRE CAPILLAIRE 2023-2027 - Lot 1 (Hémodialyseurs à fibre capillaire sans bisphénol A (membrane et coque), avec membrane synthétique ou semi-naturelle, haute perméabilité (Usage unique, stérile))	procédure ouverte	NIPRO EUROPE NV	788.429,75 €	06/09/23
HEMODIALYSEURS A FIBRE CAPILLAIRE 2023-2027 - Lot 2 (Hémodialyseurs à fibre capillaire sans bisphénol A (membrane et coque), avec membrane en Polyéthersulfone, polyacrylonitrile, PMMA ou assimilés (Usage unique, stérile))	procédure ouverte	NIPRO EUROPE NV	210.247,93 €	06/09/23
HEMODIALYSEURS A FIBRE CAPILLAIRE 2023-2027 - Lot 3 (Hémodialyseurs à fibre capillaire sans bisphénol A (membrane et coque), avec membrane en polyacrylonitrile, Hépran ou assimilés (Usage unique, stérile))	procédure ouverte	MEDITOR BENELUX	199.735,54 €	06/09/23
HEMODIALYSEURS A FIBRE CAPILLAIRE 2023-2027 - Lot 4 (Hémodialyseurs à fibre capillaire sans bisphénol A (membrane et coque), haute perméabilité (Usage unique, stérile))	procédure ouverte	NIPRO EUROPE NV	189.223,14 €	06/09/23
CENTRALISATION DES PRÉPARATIONS STÉRILES ET NON STÉRILES SUR LE SITE DE HCMC - MARCHÉ DE SÉLECTION DU BUREAU D'ETUDES	procédure négociée sans publication préalable	EKIUM	46.400,00 €	20/09/23
Remplacement de la cabine haute-tension - lot 1 archi	procédure négociée directe avec publication préalable	MIGNONE	312.113,17 €	02/10/23
Remplacement de la cabine haute-tension - lot 2 électricité	procédure négociée directe avec publication préalable	WANTY	445.564,18 €	02/10/23
FOURNITURE, INSTALLATION, MISE EN SERVICE ET MAINTENANCE D'UN ACCELERATEUR LINEAIRE	procédure ouverte	VARIAN MEDICAL SYSTEMS BELGIUM	4.151.108,00 €	04/10/23
FOURNITURE 'D'ANASTROAZOLE, ANAGRELIDE, LETROZOLE, BEVACIZUMAB, BORTEZOMIB ET DE FULVESTRANT 2023-2027 - Lot 1 (Anastrozole - Per os)	procédure ouverte	Arega Pharma BV	1.129,45 €	04/10/23

FOURNITURE 'D'ANASTROAZOLE, ANAGRELIDE, LETROZOLE, BEVACIZUMAB, BORTEZOMIB ET DE FULVESTRANT 2023-2027 - Lot 2 (Anagrélide - Per os)	procédure ouverte	Arega Pharma BV	32.094,29 €	04/10/23
FOURNITURE 'D'ANASTROAZOLE, ANAGRELIDE, LETROZOLE, BEVACIZUMAB, BORTEZOMIB ET DE FULVESTRANT 2023-2027 - Lot 3 (Létrozole - Per os)	procédure ouverte	Arega Pharma BV	18.791,91 €	04/10/23
FOURNITURE 'D'ANASTROAZOLE, ANAGRELIDE, LETROZOLE, BEVACIZUMAB, BORTEZOMIB ET DE FULVESTRANT 2023-2027 - Lot 4 (Bevacizumab - Injectable)	procédure ouverte	CELLTRION HEALTHCARE NETHERLANDS BV	578.067,06 €	04/10/23
FOURNITURE 'D'ANASTROAZOLE, ANAGRELIDE, LETROZOLE, BEVACIZUMAB, BORTEZOMIB ET DE FULVESTRANT 2023-2027 - Lot 5 (Bortézomib - Injectable)	procédure ouverte	EUROGENERICS	29.014,21 €	04/10/23
FOURNITURE 'D'ANASTROAZOLE, ANAGRELIDE, LETROZOLE, BEVACIZUMAB, BORTEZOMIB ET DE FULVESTRANT 2023-2027 - Lot 6 (Fulvestrant - injectable)	procédure ouverte	PHARMANOVIA BENELUX B.V.	70.246,19 €	04/10/23
Travaux de réparation de voiries, site CHU A. Vésale	procédure négociée sans publication préalable	ROUSSEaux sa	137.685,00 €	11/10/23
SERVICES DE MAINTENANCE DES GROUPEs DE FROID DE ISPPC - ACCORD-CADRE 2023-2026 - MULTISITES - Lot 1 (Machines de froid de la marque TRANE)	procédure ouverte	TRANE sa	50.000,00 €	18/10/23
MAINTENANCE VEEAM	procédure ouverte	SYSTEM SOLUTIONS BELGIUM SA	56.690,56 €	18/10/23
RENOUVELLEMENT DU PORTEFEUILLE D'ASSURANCES DE L'ISPPC 2024-2028 - Lot 1 (Assurances dommages matériels (diverses))	procédure concurrentielle avec négociation	Ethias S.A.	2.233.505,91 €	06/11/23
RENOUVELLEMENT DU PORTEFEUILLE D'ASSURANCES DE L'ISPPC 2024-2028 - Lot 2 (Assurance automobiles (flotte et mission))	procédure concurrentielle avec négociation	Ethias S.A.	301.160,58 €	06/11/23
RENOUVELLEMENT DU PORTEFEUILLE D'ASSURANCES DE L'ISPPC 2024-2028 - Lot 3 (Assurances de responsabilité civile)	procédure concurrentielle avec négociation	Ethias S.A.	1.067.713,26 €	06/11/23
RENOUVELLEMENT DU PORTEFEUILLE D'ASSURANCES DE L'ISPPC 2024-2028 - Lot 4 (Assurances Accidents du travail)	procédure concurrentielle avec négociation	Ethias S.A.	17.049.946,78 €	06/11/23

RENOUVELLEMENT DU PORTEFEUILLE D'ASSURANCES DE L'ISPPC 2024-2028 - Lot 5 (Assurances responsabilité des dirigeants)	procédure concurrentielle avec négociation	Ethias S.A.	61.983,47 €	06/11/23
RENOUVELLEMENT DU PORTEFEUILLE D'ASSURANCES DE L'ISPPC 2024-2028 - Lot 7 (Assistance voyage)	procédure concurrentielle avec négociation	Ethias S.A.	466,94 €	06/11/23
LOGICIEL 3M DRG FINDER WEB 2024-2027	procédure négociée sans publication préalable	3M Belgium SRL	428.880,00 €	15/11/23
Frigos tables	procédure négociée sans publication préalable	BH GROUP SPRL	114.416,01 €	15/11/23
CONSOMMABLES DESTINES AUX SERVICES DE STERILISATION 2023-2027 - Lot 1 (Sachets et gaines pelables pour stérilisation vapeur)	procédure ouverte	Hospithera	58.353,27 €	15/11/23
CONSOMMABLES DESTINES AUX SERVICES DE STERILISATION 2023-2027 - Lot 2 (Sachets et gaines pour stérilisation au peroxyde d'hydrogène )	procédure ouverte	ASP Belgium SPRL	10.482,47 €	15/11/23
CONSOMMABLES DESTINES AUX SERVICES DE STERILISATION 2023-2027 - Lot 3 (Sachets et gaines pelables "renforcés" )	procédure ouverte	KING BELGIUM sa	8.293,45 €	15/11/23
CONSOMMABLES DESTINES AUX SERVICES DE STERILISATION 2023-2027 - Lot 4 (Feuilles d'emballage assemblées 100% polypropylène pour stérilisation vapeur et peroxyde d'hydrogène )	procédure ouverte	KING BELGIUM sa	159.340,72 €	15/11/23
CONSOMMABLES DESTINES AUX SERVICES DE STERILISATION 2023-2027 - Lot 5 (Protection externe des fonds de panier )	procédure ouverte	KING BELGIUM sa	21.052,80 €	15/11/23
CONSOMMABLES DESTINES AUX SERVICES DE STERILISATION 2023-2027 - Lot 6 (Protection interne des fonds de panier )	procédure ouverte	KING BELGIUM sa	10.517,60 €	15/11/23
CONSOMMABLES DESTINES AUX SERVICES DE STERILISATION 2023-2027 - Lot 8 (Test de pénétration vapeur papier)	procédure ouverte	KING BELGIUM sa	28.523,08 €	15/11/23
CONSOMMABLES DESTINES AUX SERVICES DE STERILISATION 2023-2027 - Lot 9 (Indicateur biologique rapide pour autoclave vapeur)	procédure ouverte	3M Belgium SRL	20.601,00 €	15/11/23
CONSOMMABLES DESTINES AUX SERVICES DE STERILISATION 2023-2027 - Lot 10 (Indicateur biologique rapide pour stérilisation au peroxyde d'hydrogène)	procédure ouverte	ASP Belgium SPRL	15.359,90 €	15/11/23
CONSOMMABLES DESTINES AUX SERVICES DE STERILISATION 2023-2027 - Lot 11 (Indicateur chimique 134°C : stérilisation vapeur)	procédure ouverte	Hospithera	25.377,00 €	15/11/23

CONSOMMABLES DESTINES AUX SERVICES DE STERILISATION 2023-2027 - Lot 12 (Indicateur chimique : stérilisation peroxyde d'hydrogène)	procédure ouverte	Hospithera	527,40 €	15/11/23
CONSOMMABLES DESTINES AUX SERVICES DE STERILISATION 2023-2027 - Lot 13 (Tape indicateur de passage stérilisation vapeur )	procédure ouverte	3M Belgium SRL	12.526,79 €	15/11/23
CONSOMMABLES DESTINES AUX SERVICES DE STERILISATION 2023-2027 - Lot 14 (Tape indicateur de passage stérilisation peroxyde d'hydrogène)	procédure ouverte	ASP Belgium SPRL	1.067,20 €	15/11/23
CONSOMMABLES DESTINES AUX SERVICES DE STERILISATION 2023-2027 - Lot 16 (Test de salissure autolaveur )	procédure ouverte	KING BELGIUM sa	12.042,85 €	15/11/23
CONSOMMABLES DESTINES AUX SERVICES DE STERILISATION 2023-2027 - Lot 17 (Test de l'efficacité du nettoyage par ultrasons)	procédure ouverte	KING BELGIUM sa	985,35 €	15/11/23
CONSOMMABLES DESTINES AUX SERVICES DE STERILISATION 2023-2027 - Lot 18 (Marqueurs pour passage à l'autoclave)	procédure ouverte	KING BELGIUM sa	2.016,76 €	15/11/23
CONSOMMABLES DESTINES AUX SERVICES DE STERILISATION 2023-2027 - Lot 19 (Cassette STERRAD 100NX)	procédure ouverte	ASP Belgium SPRL	54.678,00 €	15/11/23
CONSOMMABLES DESTINES AUX SERVICES DE STERILISATION 2023-2027 - Lot 20 (Cellophane 60 cm x 300 m)	procédure ouverte	KING BELGIUM sa	3.398,92 €	15/11/23
CONSOMMABLES DESTINES AUX SERVICES DE STERILISATION 2023-2027 - Lot 21 (Soudeuses)	procédure ouverte	Hospithera	8.900,52 €	15/11/23
TONDEUSES CHIRURGICALES ET CONSOMMABLES ASSOCIES 2023-2027	procédure ouverte	MEDLINE INTERNATIONAL BELGIUM	48.308,00 €	15/11/23
FOURNITURE DE SUGAMMADEX 2023-2027	procédure ouverte	Eurogenerics	301.201,19 €	15/11/23
Entretien du matériel de néonatalogie et assistance technique (2024-2027) - Lot 2 (Entretien d'un Baby Pac)	procédure ouverte	Duomed Belgium nv	2.412,28 €	15/11/23
Entretien du matériel de néonatalogie et assistance technique (2024-2027) - Lot 3 (Entretien de mélangeurs O2 (marques Zoll / Medin / Ohmeda))	procédure ouverte	Duomed Belgium nv	31.745,12 €	15/11/23
Entretien du matériel de néonatalogie et assistance technique (2024-2027) - Lot 4 (Entretien de lampes chauffantes néonatales de type Ceratherm)	procédure ouverte	Duomed Belgium nv	7.805,76 €	15/11/23
Entretien du matériel de néonatalogie et assistance technique (2024-2027) - Lot 6 (Entretien de diverses CPAP (MEDIN))	procédure ouverte	Duomed Belgium nv	13.831,68 €	15/11/23

Entretien du matériel de néonatalogie et assistance technique (2024-2027) - Lot 9 (Entretien de régulateurs de température Blanketrol)	procédure ouverte	Duomed Belgium nv	5.943,20 €	15/11/23
Entretien du matériel de néonatalogie et assistance technique (2024-2027) - Lot 11 (Entretien de couveuses Incubator 800 SC, Caleo)	procédure ouverte	DRÄGER MEDICAL BELGIUM N.V.	7.626,60 €	15/11/23
Entretien du matériel de néonatalogie et assistance technique (2024-2027) - Lot 12 (Entretien de radiants chauffants type WBR-82-1)	procédure ouverte	DRÄGER MEDICAL BELGIUM N.V.	1.500,00 €	15/11/23
BASE DE DONNEES MEDICAMENTEUSE INTERACTIVE	procédure négociée sans publication préalable	PFIZER SA	134.263,84 €	29/11/23
Accord cadre relatif à la fourniture de produits de contraste pour les besoins des pharmacies de Vivalia agissant en Centrale d'achats - Lot 1 (Monomère non ionique de faible osmolalité 240mg/ml en conditionnement de 10 à 50ml)	procédure ouverte	GE HEALTHCARE BVBA	9.976,26 €	29/11/23
Accord cadre relatif à la fourniture de produits de contraste pour les besoins des pharmacies de Vivalia agissant en Centrale d'achats - Lot 2 (Monomère non ionique de faible osmolalité 300mg/ml en flacon ou en poche)	procédure ouverte	GE HEALTHCARE BVBA	91.615,54 €	29/11/23
Accord cadre relatif à la fourniture de produits de contraste pour les besoins des pharmacies de Vivalia agissant en Centrale d'achats - Lot 3 (Monomère non ionique de faible osmolalité 350 à 370mg/ml en flacon)	procédure ouverte	GE HEALTHCARE BVBA	457.949,16 €	29/11/23
Accord cadre relatif à la fourniture de produits de contraste pour les besoins des pharmacies de Vivalia agissant en Centrale d'achats - Lot 4 (Monomère non ionique de faible osmolalité 350 à 370mg/ml en poche)	procédure ouverte	GUERBET SA/NV	485.979,34 €	29/11/23
Accord cadre relatif à la fourniture de produits de contraste pour les besoins des pharmacies de Vivalia agissant en Centrale d'achats - Lot 5 (Monomère non ionique de faible osmolalité à 400mg/ml en flacon ou en poche)	procédure ouverte	BRACCO IMAGING EUROPE BV	1.265.029,86 €	29/11/23
Accord cadre relatif à la fourniture de produits de contraste pour les besoins des pharmacies de Vivalia agissant en Centrale d'achats - Lot 8 (Dérivé du gadolinium cyclique à distribution extracellulaire 0,5mmole/ml en seringue et flacon)	procédure ouverte	GE HEALTHCARE BVBA	389.396,69 €	29/11/23
Accord cadre relatif à la fourniture de produits de contraste pour les besoins des pharmacies de Vivalia agissant en Centrale d'achats - Lot 9 (Dérivé du gadolinium cyclique à distribution 1 mmole/ml en seringue)	procédure ouverte	BAYER NV	124.428,09 €	29/11/23
Accord cadre relatif à la fourniture de produits de contraste pour les besoins des pharmacies de Vivalia agissant en Centrale d'achats - Lot 10 (Dimère non ionique de faible osmolalité de 270 à 320mg/ml en flacon ou en poche)	procédure ouverte	GE HEALTHCARE BVBA	292.607,06 €	29/11/23

Acquisition et installation d'un appareil de mammographie avec contrat de maintenance de 5 ans	procédure ouverte	TROMP MEDICAL NV	360.000,00 €	29/11/23
Accord cadre relatif à la fourniture de cytostatiques divers pour les besoins des pharmacies de VIVALIA agissant en Centrale d'achats - Lot 1 (TEMOZOLOMIDE per os)	procédure ouverte	FRESENIUS KABI NV/SA	150.693,45 €	13/12/23
Accord cadre relatif à la fourniture de cytostatiques divers pour les besoins des pharmacies de VIVALIA agissant en Centrale d'achats - Lot 3 (PEMETREXED injectable)	procédure ouverte	ACCORD HEALTHCARE BVBA	72.286,74 €	13/12/23
Accord cadre relatif à la fourniture de cytostatiques divers pour les besoins des pharmacies de VIVALIA agissant en Centrale d'achats - Lot 6 (5-FLUOROURACIL injectable)	procédure ouverte	SANDOZ S.A	113.415,79 €	13/12/23
Accord cadre relatif à la fourniture de cytostatiques divers pour les besoins des pharmacies de VIVALIA agissant en Centrale d'achats - Lot 7 (GEMCITABINE injectable)	procédure ouverte	ACCORD HEALTHCARE BVBA	52.643,19 €	13/12/23
Accord cadre relatif à la fourniture de cytostatiques divers pour les besoins des pharmacies de VIVALIA agissant en Centrale d'achats - Lot 8 (CAPECITABINE per os)	procédure ouverte	SANDOZ S.A	51.576,79 €	13/12/23
Accord cadre relatif à la fourniture de cytostatiques divers pour les besoins des pharmacies de VIVALIA agissant en Centrale d'achats - Lot 10 (VINORELBINE injectable)	procédure ouverte	ACCORD HEALTHCARE BVBA	48.150,37 €	13/12/23
Accord cadre relatif à la fourniture de cytostatiques divers pour les besoins des pharmacies de VIVALIA agissant en Centrale d'achats - Lot 11 (ETOPOSIDE injectable)	procédure ouverte	FRESENIUS KABI NV/SA	35.091,08 €	13/12/23
Accord cadre relatif à la fourniture de cytostatiques divers pour les besoins des pharmacies de VIVALIA agissant en Centrale d'achats - Lot 12 (PACLITAXEL injectable)	procédure ouverte	ACCORD HEALTHCARE BVBA	67.021,79 €	13/12/23
Accord cadre relatif à la fourniture de cytostatiques divers pour les besoins des pharmacies de VIVALIA agissant en Centrale d'achats - Lot 13 (DOCETAXEL injectable)	procédure ouverte	ACCORD HEALTHCARE BVBA	65.886,45 €	13/12/23
Accord cadre relatif à la fourniture de cytostatiques divers pour les besoins des pharmacies de VIVALIA agissant en Centrale d'achats - Lot 14 (TOPOTECAN injectable)	procédure ouverte	ACCORD HEALTHCARE BVBA	5.172,10 €	13/12/23
Accord cadre relatif à la fourniture de cytostatiques divers pour les besoins des pharmacies de VIVALIA agissant en Centrale d'achats - Lot 15 (DOXORUBICINE injectable)	procédure ouverte	ACCORD HEALTHCARE BVBA	29.492,53 €	13/12/23
Accord cadre relatif à la fourniture de cytostatiques divers pour les besoins des pharmacies de VIVALIA agissant en Centrale d'achats - Lot 16 (EPIRUBICINE injectable)	procédure ouverte	SANDOZ S.A	80.901,65 €	13/12/23
Accord cadre relatif à la fourniture de cytostatiques divers pour les besoins des pharmacies de VIVALIA agissant en Centrale d'achats - Lot 17 (IMATINIB per os)	procédure ouverte	Arega Pharma BV	34.422,88 €	13/12/23

Accord cadre relatif à la fourniture de cytostatiques divers pour les besoins des pharmacies de VIVALIA agissant en Centrale d'achats - Lot 18 (DASATINIB per os)	procédure ouverte	SANDOZ S.A	15.840,00 €	13/12/23
Accord cadre relatif à la fourniture de cytostatiques divers pour les besoins des pharmacies de VIVALIA agissant en Centrale d'achats - Lot 19 (GEFITINIB per os)	procédure ouverte	EUROGENERICS SA	4.734,46 €	13/12/23
Accord cadre relatif à la fourniture de cytostatiques divers pour les besoins des pharmacies de VIVALIA agissant en Centrale d'achats - Lot 20 (EVEROLIMUS per os)	procédure ouverte	ACCORD HEALTHCARE BVBA	115.028,71 €	13/12/23
Accord cadre relatif à la fourniture de cytostatiques divers pour les besoins des pharmacies de VIVALIA agissant en Centrale d'achats - Lot 21 (CISPLATINE injectable)	procédure ouverte	FRESENIUS KABI NV/SA	34.095,21 €	13/12/23
Accord cadre relatif à la fourniture de cytostatiques divers pour les besoins des pharmacies de VIVALIA agissant en Centrale d'achats - Lot 22 (CARBOPLATINE injectable)	procédure ouverte	FRESENIUS KABI NV/SA	97.205,68 €	13/12/23
Accord cadre relatif à la fourniture de cytostatiques divers pour les besoins des pharmacies de VIVALIA agissant en Centrale d'achats - Lot 23 (OXALIPLATINE injectable)	procédure ouverte	FRESENIUS KABI NV/SA	60.683,51 €	13/12/23
Accord cadre relatif à la fourniture de cytostatiques divers pour les besoins des pharmacies de VIVALIA agissant en Centrale d'achats - Lot 24 (IRINOTECAN injectable)	procédure ouverte	Mylan EPD (Entiteit van Viatris)	42.483,40 €	13/12/23
Accord cadre relatif à la fourniture de cytostatiques divers pour les besoins des pharmacies de VIVALIA agissant en Centrale d'achats - Lot 25 (CABAZITAXEL injectable)	procédure ouverte	ACCORD HEALTHCARE BVBA	87.412,93 €	13/12/23
Accord cadre relatif à la fourniture de cytostatiques divers pour les besoins des pharmacies de VIVALIA agissant en Centrale d'achats - Lot 26 (DOXORUBICINE LIPOSOMALE injectable)	procédure ouverte	Arega Pharma BV	66.916,66 €	13/12/23
Accord cadre relatif à la fourniture de cytostatiques divers pour les besoins des pharmacies de VIVALIA agissant en Centrale d'achats - Lot 27 (TRABECTEDINE injectable)	procédure ouverte		13.859,27 €	13/12/23
LOGICIEL PACS	procédure ouverte	PHILIPS Belgium Commercial	2.025.118,50 €	13/12/23
Garde-corps HMC	procédure négociée sans publication préalable	ATELIERS J.L.M. SPRL	54.384,00 €	13/12/23
FOURNITURE DE BOITIERS CONCENTRATEUR D'IMPULSIONS	procédure négociée sans publication préalable	ETABLISSEMENTS BIUSO SA	39.950,00 €	13/12/23
CONTRAT DE MAINTENANCE DE L'APPEL INFIRMIER - MULTISITES	procédure négociée sans publication préalable	TELEVIC HEALTHCARE	228.311,17 €	13/12/23

MAINTENANCE DE LA STATION D'ÉPURATION DE L'HÔPITAL VINCENT VAN GOGH	procédure négociée sans publication préalable	VEOLIA WATER SOLUTIONS & TECHN	62.410,74 €	13/12/23
FOURNITURE ET MISE EN SERVICE DE GENERATEURS DE DIALYSE ET DES CONSOMMABLES ASSOCIES	procédure ouverte	NIPRO EUROPE NV	5.572.866,09 €	13/12/23
ANTI - INFECTIEUX 2022 - 2026 - Lot 13 : Anidulafungine injectable	procédure ouverte	FRESENIUS KABI NV	6.316,20 €	13/12/23
TREND MICRO (Centrale d'achats FOREM)	procédure ouverte	PRODATA SYSTEMS	960.000,00 €	13/12/23

8

# RAPPORT SUR LES PARTICIPATIONS

HUmani détient des participations dans la SWDE (Société Wallonne de Distribution d'Eau), Igretec et TIBI. HUmani détient également des parts dans la Scrl ProtonW.be.

Ces participations sont valorisées à hauteur de 834.207,94 € à l'actif du bilan d'HUmani et le détail est :

SWDE	558.538,82 €
PROTONW.be	250.000,00 €
AIRN	25.000,00 €
FARYS	558,00 €
IGRETEC	12,40 €
TIBI	24,78 €
Particuliers	73,94 €

<b>Total</b>	<b>834.207,94 €</b>
--------------	---------------------

Ces participations s'inscrivent dans le cadre de l'objet social de l'intercommunale et sont conformes à ses objectifs.

9

LETTRE  
D’AFFIRMATION  
D’HUMANI



Charleroi, le 24 mai 2024

**RSM INTERAUDIT SC**  
**À l'Attention de Madame Céline**  
**ARNAUD et Monsieur Thierry LEJUSTE**  
**Réviseurs d'Entreprises, Associés**  
 Rue Antoine de Saint Exupéry 14  
 6041 Gosselies

Le Président du  
 Comité de Direction  
 Michel  
 DORIGATTI

Secrétaire  
 C. DE LANNOIT

V./réf.  
 N./réf. MD.CD.2024.090  
 Tél. 071/92.00.95  
 Fax 071/92.00.96

**Email : [carmela.delannoit@humani.be](mailto:carmela.delannoit@humani.be)**

Chère Madame, Cher Monsieur,

**Concerne : Lettre d'affirmation de la société coopérative HUMANI (clôture au 31 décembre 2023)**

Cette lettre d'affirmation s'inscrit dans le cadre de votre contrôle des comptes annuels de société coopérative HUMANI (BCE n° 0216 377 108) (la "Société" ou "nous") pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, mission de contrôle visant à exprimer une opinion sur la question de savoir si les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société coopérative HUMANI pour l'exercice clôturé à cette date, et ce, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Pour mémoire, le référentiel comptable auquel nous sommes soumis est constitué par le Code des Sociétés et des Associations (CSA) pour ce qui concerne les dispositions impératives et l'Arrêté royal du 29 avril 2019. Pour le secteur hospitalier, nous sommes soumis également à la Loi sur les Hôpitaux du 07 août 1987 (et ses coordinations successives), à l'Arrêté royal du 14 août 1987 relatif au plan comptable minimum normalisé des hôpitaux ainsi qu'à l'Arrêté royal du 14 décembre 1987 relatif aux comptes annuels des hôpitaux.

1

<sup>1</sup> Les pays concernés sont, comme inclus dans la communication avec la CTIF datée du 18 octobre 2013, Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua et Bermudes, Argentine, Bangladesh, Cambodge, Cuba, Équateur, Éthiopie, Indonésie, Irak, Iran, Kirghizistan, Kenya, Koweït, Laos, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, République Démocratique de Corée, Pakistan, Soudan, Syrie, Tanzanie, Tadjikistan, Turquie, Vietnam, Yémen et Zimbabwe.

<sup>2</sup> Les pays concernés sont Abu Dhabi, Ajman, Andorre, Anguilla, Bahamas, Bahreïn, Bermuda, les Îles vierges britanniques, les Îles Caïman, Dubaï, Fujairah, Guernesey, Jersey, Jethou, Maldives, Île Man, la Fédération de Micronésie, Moldavie, Monaco, Monténégro, Nauru, Palau, Ras al Khaimah, Saint-Barthélemy, Sharjah, les Îles turques et Caïcos, Umm al Qaiwain, Vanuatu et Wallis-en-Futana.



5. Sans préjudice d’aspects formels d’importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, et les comptes annuels ont été dûment arrêtés par l’organe d’administration.
6. Les comptes annuels et informations y relatives constituent une présentation complète et appropriée du patrimoine, de la situation financière et des résultats des opérations de l’exercice.
7. En tant que représentants et délégués à la gestion journalière de la Société, nous pensons que la Société possède des dispositifs de contrôle interne adéquats permettant la préparation de comptes annuels exacts conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.
8. À notre connaissance, les comptes annuels ne contiennent pas d’anomalie significative. Nous n’avons en tout cas identifié aucune anomalie non corrigée hormis celles reprises en annexe de la présente lettre d’affirmation.
9. Nous vous rappelons être en règle de cotisations envers l’ORPSS (repris par l’ONSS), nos obligations étant assurées via notre « Fonds Ethias – Assurance Cotisations ».
10. Nous confirmons que nous avons communiqué dans les comptes annuels tous les honoraires relatifs aux prestations de missions d’attestation et d’autres services particuliers accomplies par vous ou d’autres entités de votre réseau (RSM InterAudit SRL). Tous les honoraires, quand ceci est applicable, autres services et leurs honoraires ont été approuvés par les personnes appropriées et les préposés au sein de l’organisation de la Société, inclus, si nécessaire, les personnes chargées du gouvernement d’entreprises lesquels ont conclu que ces autres services n’impactent pas notre indépendance.

#### B. Fraudes et erreurs

1. Nous confirmons l’existence de la mise en place et le suivi des contrôles internes destinés à prévenir et à détecter les fraudes et les erreurs et nous pensons que l’environnement de contrôle interne est approprié.
2. Nous vous avons communiqué les résultats de notre évaluation du risque que les comptes annuels puissent comporter des anomalies significatives provenant de fraudes.
3. Nous vous avons signalé tous les faits significatifs relatifs à (toutes fraudes commises, suspectées ou allégations de fraudes dont nous avons connaissance à ce jour et ayant pu avoir une incidence sur la Société (indépendamment de la source ou de la forme et incluant, sans limitation, les allégations par des dénonciateurs),

3

<sup>1</sup> Les pays concernés sont, comme inclus dans la communication avec la CTF datée du 18 octobre 2019, Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua et Bermudes, Argentine, Bangladesh, Cambodge, Cuba, Équateur, Éthiopie, Indes né, Irak, Iran, Kirghizistan, Kenya, Koweït, Laos, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, République Démocratique du Congo, Pakistan, Saoud, Syrie, Tanzanie, Tadjikistan, Turquie, Vietnam, Yémen et Zimbabwe.

<sup>2</sup> Les pays concernés sont Abu Dhabi, Ajman, Andorre, Anguilla, Bahamas, Bahreïn, Bermuda, les îles vierges britanniques, les Îles Caïman, Dubaï, Fujairah, Guernesey, Jersey, Jethou, Maldives, Île Vanu, la Fédération de Micronésie, Moldavie, Monaco, Monténégro, Mascate, Palau, Ras al-Kaïmah, Saint-Barthélemy, Sharjah, les Îles Turques et Caïcos, Omm al-Qaïwaïn, Vanuatu et Wallis-et-Futuna.

impliquant la Direction ou des employés ayant un rôle important dans le contrôle interne.

De même, nous vous avons signalé les fraudes commises, suspectées, dont nous avons connaissance à ce jour, affectant la Société et impliquant des tiers lorsque ces fraudes pouvaient avoir un impact significatif sur les comptes annuels. Nous avons également signalé toutes allégations de fraudes commises ou suspectées communiquées par les employés, ex-employés, analystes, régulateurs ou autres qui pourraient avoir une incidence sur les comptes annuels. Tout événement de ce type a été reporté aux préposés et personnes appropriées au sein de l’organisation de la Société, y compris, si nécessaire, les personnes chargées de la gouvernance et ce, sous réserve du secret d’instruction.

### C. Respect des dispositions légales et réglementaires

1. Nous vous avons communiqué tous les cas, avérés ou non avérés, de non-respect des dispositions légales et réglementaires (y compris en matière environnementale) dont l’effet devrait être pris en compte dans l’établissement des comptes annuels ;
2. Nous vous confirmons n’avoir pas connaissance de la survenance d’un conflit d’intérêts entre notre Intercommunale et l’un de ses coopérateurs, dirigeants ou administrateurs. Nous confirmons également que nous avons respecté les prescrits du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en la matière.
3. Nous avons appliqué, au mieux de notre connaissance, les textes légaux et réglementaires (notamment le Code des sociétés et des associations, le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la Loi sur les Hôpitaux coordonnée le 10/07/2008, la Révision Générale des Barèmes (R.G.B.), la Loi sur les marchés publics, la Réglementation générale de l’hôpital). Nous vous avons communiqué tous les cas de non-respect, avérés ou suspectés, de textes législatifs et réglementaires et dont l’effet aurait dû être pris en compte dans l’établissement des comptes annuels.
4. La Société s’est conformée à toutes les dispositions contractuelle ou préconscrites par les pouvoirs subsidiaires dont le non-respect pourrait avoir une incidence significative sur les comptes annuels.
5. Nous avons mentionné de manière exhaustive et appropriée, en annexe aux comptes annuels, les informations relatives aux parties liées (administrateurs, etc.) telles que définies par le référentiel comptable. Nous vous avons communiqué toutes les informations et la documentation pertinentes à leur sujet.
6. Il n’y a pas de non-respect des exigences d’autorités subsidiaires et qui octroient les agréments d’exploitation qui pourrait avoir un effet significatif sur les comptes annuels en cas de leur non-respect.

<sup>1</sup> Les pays concernés sont, comme indiqué dans la communication avec le CFE datée du 18 octobre 2013, Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua et Barbuda, Argentine, Bangladesh, Cambodge, Cuba, Émirats, Émirats, Émirats, Irak, Iran, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Laos, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, République Centrafricaine, République de Corée, Saoud, Soudan, Suriname, Tanzanie, Tadjikistan, Turquie, Vietnam, Yémen et Zimbabwe.

<sup>2</sup> Les pays concernés sont Abu Dhabi, Allemagne, Andorre, Anguilla, Bahamas, Bahreïn, Bermuda, les Îles Vierges britanniques, les Îles Caïman, Dubaï, Fidjies, Guernesey, Jersey, Jethou, Maldives, Le Man, la fédération de Micronésie, Maldives, Monaco, Monténégro, Nauro, Palaos, Ras al Khaima, Saint-Barthélemy, Sharjah, les Îles Turques et Caïcos, Um al Qiwain, Vatican et Wallis-et-Futuna.

7. Nous certifions que la Société détient toutes les autorisations nécessaires en vue de garantir la continuité de ses activités, telles que les autorisations d’exploitation, permis d’environnement et toute autre autorisation, concession ou permission similaire nécessaire.

8. Nous confirmons que nous planifions de soumettre à la Banque Nationale de Belgique dans les délais requis les comptes annuels et le rapport de gestion du Conseil d’administration, tels qu’approuvés par l’Assemblée générale des associés, en ce compris votre rapport de commissaire.

9. Nous certifions que nous avons évalué et surveillé votre indépendance. Comme exigé, nous vous avons fourni une liste mise à jour de toutes nos entités liées.

10. Nous confirmons que les documents que l’Entité doit déposer en complément aux comptes annuels conformément à l’article 3:12 du CSA, à l’exception du rapport du commissaire et ceux qui ne sont pas applicables, ont été arrêtés dans le cadre des comptes annuels par l’organe d’administration et reprennent, tant au niveau de la forme qu’au niveau du contenu, les informations reprises par ce Code.

11. Nous n’avons pas connaissance d’élément mettant en cause au niveau de notre société :

- Le respect de son objet, de son but social et de ses statuts en général
- Le respect de sa finalité non lucrative au sens de la législation fiscale
- Le respect de la Loi coordonnée sur les Hôpitaux
- Le respect de la Révision Générale des Barèmes (RGB) et des barèmes IF-IC.
- Le respect de son statut fiscal à l’impôt des personnes morales (IPM) et à la TVA.

#### D. Exhaustivité de l’information

1. Nous avons mis à votre disposition l’ensemble de la comptabilité, tous les livres comptables, toute la documentation y afférent et tous les procès-verbaux des Assemblées des coopérateurs, des Conseils d’administration, des Comités de rémunération (ou les résumés des actions des réunions récentes pour lesquelles un procès-verbal n’a pas encore été établi) tenus pendant l’année 2023 allant jusqu’à la plus récente réunion tenue à la date du 11 mars 2024.

2. Il n’y a pas de transactions significatives, dont entre autres les procès et litiges, qui n’auraient pas été correctement enregistrées ou qui n’auraient pas fait l’objet d’une information appropriée dans les comptes annuels.

Cette affirmation est à pondérer par le secret de l’instruction auquel nous sommes soumis, en ce compris les éléments qui pourraient y être liés.

5

<sup>1</sup> Les pays concernés sont, comme inclus dans la communication avec la CTF datée du 18 octobre 2013, Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie Saoudite, Argentine, Bangladesh, Cambodge, Cuba, Equateur, Ethiopie, Indonésie, Irak, Iran, Kirghizstan, Kenya, Koweït, Laos, Libéria, Malaisie, Maldives, Malawi, Mexique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, République Démocratique de Corée, Pakistan, Soudan, Syrie, Tanzanie, Tchad, Togo, Turquie, Viet Nam, Yémen et Zimbabwe.

<sup>2</sup> Les pays concernés sont Abu Dhabi, Armanie, Andorre, Anguilla, Bahamas, Barbade, Bermudes, les îles Vierges britanniques, les îles Caïman, Chypre, Cuba, Djibouti, Guernesey, Jersey, Lettonie, Maldives, Île Man, la Fédération de Micronésie, Maldives, Monaco, Montserrat, Népal, Palaos, Ras el Khaïmah, Saint-Barthélemy, Saoud Arabie, les îles Turques et Caïcos, Union des Émirats Arabes Unis, Vanuatu et Wallis et Futuna.



2. Les évaluations utilisées sont approfondies, étayées et justifiées dans les circonstances connues actuelles. La permanence de ces méthodes et règles d'évaluation est appropriée. Les montants repris dans les comptes annuels reflètent le résultat que nous attendons compte tenu des circonstances connues.

3. Nous n'avons pas de projets ou d'intentions susceptibles d'avoir une incidence significative sur la valeur comptable des actifs et des passifs ou sur leur classification, reflétés dans les comptes annuels.

4. Nous vous avons communiqué tous les aspects des dispositions contractuelles auxquelles la Société s'est conformée et dont le non-respect pourrait avoir une incidence significative sur les comptes annuels, y compris tous les engagements, les conditions ou les autres dispositions relatifs à toutes les dettes échues.

#### Données comptables comparatives

Il n'y a pas eu d'erreurs ou d'inexactitudes significatives, ou de changements dans les règles comptables requérant un retraitement des montants repris dans les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui sont repris à titre de montants comparatifs dans les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

#### G. Propriété des biens

La Société dispose de titres de propriété probants pour tous les actifs repris dans le bilan, et il n'existe pas de droit de rétention ou de charges sur les biens de la Société, ni aucune sûreté réelle, autres que ceux repris dans l'annexe C-app 6.9 des comptes annuels. Tous les actifs pour lesquels la Société dispose de titres probants de propriété sont repris dans le bilan.

#### II. Actifs

1. Des investissements réalisés dans le cadre du projet de protonthérapie sont activés sous réserve de la mise en œuvre effective de ce projet. Dans la négative, les coûts actuels d'un montant de 700 K€ pourraient être refacturés afin d'éviter d'impacter les résultats de l'ISPPC. La participation détenue dans la société constituée à cet effet ont également été maintenue au bilan avec pour objectif de maintenir des projets au sein de cette structure, le montant de la participation s'élève au capital souscrit et libéré à concurrence de 250 K€.

2. Les créances figurant au bilan représentent des créances de bonne foi sur les clients, les patients, les Organismes assureurs, le SPF Santé Publique pour des ventes ou autres prestations effectuées avant le 31 décembre 2023. Ces créances ne comprennent aucun montant récupérable au-delà d'un an sauf les subsides CRAC et les rattrapages estimés (classés à CT conformément au plan comptable hospitalier). La provision pour créances douteuses et autres déductions est estimée suffisante pour faire face à toute perte éventuellement dérogée du recouvrement des créances.

7

<sup>1</sup> Les pays concernés sont, comme inclus dans la communication avec la CTF datée du 18 octobre 2013, Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua et Barbudes, Argentine, Bangladesh, Cambodge, Cuba, Equateur, Éthiopie, Indonésie, Irak, Iran, Kirghizistan, Kenya, Koweït, Laos, Malaisie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, République Démocratique du Congo, Pakistan, Soudan, Syrie, Tanzanie, Tadjikistan, Turquie, Vietnam, Yémen et Zimbabwe.

<sup>2</sup> Les pays concernés sont Abu Dhabi, Aghian, Andorre, Anguilla, Bahamas, Bahreïn, Bermuda, les îles vierges britanniques, les Îles Caïman, Dubaï, Émirats, Guernesey, Jersey, Jethou, Maldives, Île Man, la Fédération de Micronésie, Moldavie, Monaco, Montserrat, Nauru, Palaos, Parc d'Anjouman, Saint-Barthélemy, Sharjah, les îles turques et Caicos, Omm al-Qaïwain, Vanuatu et Wallis et Futuna.

3. Les dernières révisions définitives du Budget des Moyens Financiers (BMF) qui nous ont été notifiées pour le CHU DE CHARLEROI et le CHU A VÉSALLE pour les secteurs aigus, SP et SP Palliatifs sont relatives aux exercices comptables 2015 (financement 2014 - 2015) et 2016 (financement 2015 – 2016).

Pour rappel, et ce, conformément à nos règles d'évaluation, nous vous confirmons que nous enregistrons en comptabilité les révisions lorsque celles-ci commencent à être libérées (liquidées) dans notre BMF à travers la sous-partie C2 de celui-ci.

Nous vous confirmons que la sous-partie A1 de notre BMF relative au CHU de Charleroi a bien été adaptée à la baisse (au 01/06/2016) suite à la fermeture de l'Hôpital Civil de Charleroi comme il se doit par le SPF Santé Publique.

Nous vous confirmons que notre société n'a pas été notifiée d'un projet de révision du BMF concernant un exercice subséquent aux exercices de révisions repris ci-avant.

4. Surplus avancés médecins 2023 : nous vous confirmons qu'en cas de surplus versé aux médecins en 2023, les montants seront récupérés auprès des médecins concernés sans intervention du fonds scientifique.

#### I. Passifs et engagements

1. Tous les passifs et engagements, y compris ceux assortis de garanties, orales ou écrites, vous ont été communiqués et sont reflétés de manière appropriée dans les comptes annuels.

2. Nous vous avons informé des demandes d'indemnité en cours ou éventuellement sur recommandations du service juridique de la Société.

3. Nous avons enregistré ou, le cas échéant, décrit tous les passifs et engagements, et nous avons décrit toutes les garanties accordées à des tiers dans l'annexe C-app 6.14 et C-app 6.15 aux comptes annuels.

4. Nous reconnaissons avoir procédé, en tant que membres de la Direction, aux mesures de contrôle interne nécessaires axées sur l'identification des sûretés ou garanties données pour la Société ou pour des tiers. Toutes les sûretés ou garanties sont reprises dans les annexes C-app 6.9 et C-app 6.14-6.15 des comptes annuels.

5. Les provisions nécessaires ont été dûment comptabilisées et l'annexe des comptes annuels contient correctement les mentions relatives aux garanties personnelles et réelles constituées ou irrévocablement promises par l'Entreprise pour sûreté de ses dettes et engagements et pour sûreté de dettes ou engagements de tiers.

6. Le cas échéant, nous avons enregistré, et, si nécessaire, décrit en annexe aux comptes annuels, tous les passifs, même éventuels, conformément au référentiel

8

<sup>1</sup> Les pays concernés sont, comme listés dans la communication avec le CTF datée du 18 octobre 2013, Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua et Barbudes, Argentine, Bangladesh, Cambodge, Cuba, Équateur, Éthiopie, Indonésie, Irak, Iran, Kirghizistan, Kenya, Koweït, Laos, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népa, Nicaragua, République Démocratique du Congo, Pakistan, Soudan, Syrie, Tanzanie, Tadjikistan, Togo et Vietnam, Yémen et Zimbabwe.

<sup>2</sup> Les pays concernés sont Abu Dhabi, Ajman, Arabie Saoudite, Anguilla, Bahamas, Bahreïn, Bermudes, les Îles Vierges britanniques, les Îles Caennan, Dubaï, Fujairah, Guernesey, Jersey, Jethou, Maldives, Le Man, la Fédération de Micronésie, Moldavie, Monaco, Monténégro, Qatar, Palau, Ras al Khaimah, Saint-Barthélemy, Sharjah, les Îles Turques et Caicos, Um al Qaiwan, Vanuatu et Wallis-et-Futuna.

comptable (litiges, engagements significatifs, liés par exemple à l'utilisation d'instruments financiers, garanties reçues et données, etc.).

7. Toutes les transactions ont été correctement enregistrées et, si nécessaire, ont fait l'objet d'une information dans l'annexe aux comptes annuels.

8. Aucune sûreté réelle ne grève les actifs à l'exception de celles mentionnées dans les annexes aux comptes annuels.

9. Nous vous avons communiqué tous les désaccords, litiges ou réclamations qui nécessiteraient d'être enregistrés ou mentionnés en annexe des comptes annuels. Nous avons demandé à nos conseils de vous adresser une description de tous les désaccords, litiges ou réclamations. Nous avons obtenu une copie de ces courriers.

De bonne foi et au mieux de nos connaissances, cette description est complète et cohérente avec notre compréhension et notre appréciation. Aucune autre réclamation relative à des litiges n'a été reçue ou est anticipée.

10. Nous vous confirmons que les provisions suivantes ont été évaluées par nos services tant technique que juridique avec toute la prudence qui s'impose (en prenant notamment en compte l'évolution post-clôture) et au départ de documentations techniques ad hoc. Ainsi, les principales provisions actées au passif du bilan au 31 décembre 2023 (15,3M€) sont :

- Provisions Rayon de Soleil (frais de démolition de ce bâtiment) : 6 millions d'euros
- Provision risque encouru avec un organisme parastatal : 5,7 millions d'euros
- Provisions relatives à des litiges avec les médecins et le personnel : 2,6 millions d'euros

Concernant les coûts de démolition du Rayon de Soleil, nous confirmons qu'un subside RAS a été obtenu et viendra atténuer l'impact de ces coûts sur les comptes de l'ISPPC. La provision constituée au 31 décembre 2023 est jugée suffisante et permettra également de couvrir l'annulation des honoraires du bureau d'études liés à cette démolition. Voir annexe C-app 6.14 du BNB.

11. Tous les litiges importants qui doivent figurer dans les annexes aux comptes annuels ont été dûment mentionnés.

12. Les annexes contiennent les informations requises concernant tous les engagements importants d'acquisition et de cessions d'immobilisations ou autres informations relatives au marché à terme sur marchandises ou sur devises.

13. Tous les passifs de la Société dont nous avons connaissance sont repris dans les comptes annuels au 31 décembre 2023. Nous avons revu avec attention la situation en ce qui concerne les engagements, poursuites judiciaires, déclarations fiscales non clôturées, réclamations ou litiges possibles (y compris ceux portant sur

9

<sup>1</sup> Les pays concernés sont, comme inclus dans la communication avec la CTIF datée du 28 octobre 2013, Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antilles et Bermudes, Argentine, Bangladesh, Cambodge, Cuba, Equateur, Éthiopie, Indonésie, Irak, Iran, Kirghistan, Kenya, Koweït, Laos, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, République Démocratique de Corée, Pakistan, Soudan, Syrie, Tadjikistan, Thaïlande, Vietnam, Yémen et Zimbabwe.

<sup>2</sup> Les pays concernés sont Abu Dhabi, Azerbaïdjan, Andorre, Anguilla, Bahamas, Bahreïn, Bermuda, les îles vierges britanniques, les îles Caïman, Ouzbékistan, Guernesey, Jersey, Jethou, Maldives, Île Man, la fédération de Mikronésie, Moldavie, Monaco, Monténégro, Haïti, Pâques, Ras al Khaima, Saint-Barthélemy, Sharjah, les îles turques et Caïcus, Umm al-Qaiwain, Vanuatu et Wallis-et-Futuna.



2. Nous vous confirmons que des mesures sont à l'étude afin de traiter la problématique de financement des pensions de nos agents statutaires et que des solutions devront être trouvées à court terme pour pallier le déficit estimé du Fonds d'assurance Ethias, tel que décrit en annexe C6.20 du BNB et dans notre rapport de gestion.

3. Nous vous confirmons que par rapport à cette problématique, notre Institution de prévoyance, à savoir le Fonds d'assurance Ethias - volet Assurance Cotisation, dans son fonctionnement actuel, sera épuisé durant l'année 2024. Le fait d'avoir adhérer au second pilier nous permet de réduire les coûts en matière de cotisation de responsabilisation et de cotisations patronales et avons décrit ces impacts dans notre rapport de gestion. Nous vous confirmons avoir en sus des montants de cotisations patronales et personnelles 2023, la somme de 4,8 millions d'euros correspondant au financement de la cotisation de responsabilisation reçue dans le BMF pour 2023. Nous vous confirmons toutefois avoir respecté nos engagements en ces matières pour l'exercice 2023.

#### K. Événements postérieurs à la date de clôture

Nous n'avons connaissance à ce jour d'aucune question ou événement survenu depuis le 31 décembre 2023 qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention dans l'annexe et/ou dans le rapport de gestion ou qui affecterait de manière significative les comptes annuels et les informations y relatives pour l'exercice clôturé à cette date ou qui, bien que sans incidence sur ces comptes annuels et informations, aurait provoqué ou serait susceptible de provoquer un changement important, défavorable ou non, dans le patrimoine, la situation financière, les résultats des opérations de la Société coopérative HUMANI.

#### L. Confirmation sur la perception centrale et la rétrocession des honoraires

Nous vous confirmons que :

- Les conventions individuelles conclues par les membres du corps médical et les paramédicaux avec le Gestionnaire en matière d'honoraires respectent la réglementation générale de l'Hôpital, sous réserve du secret de l'instruction en ce compris les éléments qui pourraient y être liés.
- Les rétrocessions des honoraires sont conformes aux Règlement Général et Médical, pools de services ou de département conclues entre les praticiens ainsi qu'aux conventions individuelles conclues entre les médecins et le Gestionnaire de l'Institution hospitalière.
- Les critères de répartition des honoraires mis en commun (pools) figurant dans les conventions de pools de services ou de départements sont respectés.
- Les dispositifs de contrôle interne relatifs aux activités génératrices d'honoraires ainsi qu'au service de perception centrale des honoraires sont organisés en conformité avec les dispositions particulières de la Loi sur les Hôpitaux.
- Les articles 149 et 155 de la Loi hospitalière ont été respectés. Sous réserve du secret de l'instruction judiciaire en ce compris les éléments qui pourraient y être liés.

#### M. Éléments d'incertitude

11

<sup>1</sup> Les pays concernés sont, comme inclus dans la communication avec la CTF datée du 18 octobre 2013, Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua et Bermudes, Argentine, Bangladesh, Cambodge, Cuba, Équateur, Émirats, Indonésie, Irak, Iran, Kirghizistan, Koweït, Kosovo, Laos, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, République Démocratique de Corée, Pakistan, Saoudite, Syrie, Tadjikistan, Turquie, Vietnam, Yémen et Zimbabwe.

<sup>2</sup> Les pays concernés sont Abu Dhabi, Aruba, Andorre, Anguilla, Bahamas, Bahreïn, Bermuda, les îles vierges britanniques, les Îles Caïman, Cuba, Fidji, Gibraltar, Guernesey, Jersey, Jertou, Maldives, Île Man, la Fédération de Micronésie, Moldavie, Monaco, Monténégro, Maurou, Palau, Ras al Khaimah, Saoudie, Serbie, Singapour, les Îles Turques et Caïcos, Omm al Qaywan, Vanuatu et Wallis-et-Futuna.

Au terme de notre analyse, nous n’avons pas identifié de risque spécifique à la Société, découlant de son organisation, de son activité ou de tout autre facteur.

#### N. Anti-blanchiment

1. Nous sommes informés de la Loi du 11 janvier 1995 relative à la lutte contre le blanchiment d’argent et toutes modifications subséquentes. Au mieux de nos connaissances, nous confirmons que :

- Toutes les transactions réalisées pendant l’exercice sont commercialement sûres et correspondent à l’objet de la Société tel que défini dans les statuts de la Société ;
- Il n’y a pas eu pendant l’exercice de transactions commerciales dont le montant en espèces a dépassé 3.000 euros qui n’aient été justifiées par des documents probants quant à l’origine des fonds et l’identité des personnes ayant versé ces fonds en espèces ;
- Il n’y a pas eu pendant l’exercice de transactions dans le cadre desquelles des capitaux de tierces parties ont été transférés sur les comptes bancaires de la Société ;
- Il n’y a pas eu de transactions avec des entités ou des personnes enregistrées dans des pays qualifiés de non coopératifs par le Groupe d’Action Financière (GAFI) ou l’Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), à l’exception de : néant ;
- Il n’y a pas eu de participations, d’augmentations de capital ni de prêts provenant ou à l’attention d’entités et/ou de personnes enregistrées dans des pays qualifiés par l’administration fiscale de paradis fiscaux/centres offshore, à l’exception de : néant.

2. Nous pouvons vous confirmer que nous nous sommes confrontés aux obligations de déclaration concernant les paiements vers les paradis fiscaux telles que présentées par la lettre circulaire N° CI. RH 421.607.890.

#### O. Arrêt des comptes annuels 31 décembre 2023

1. Lorsqu’ils doivent être remplis en application de la loi, nous reconnaissons notre responsabilité, en matière de préparation et de publication :

- Du bilan social requis par l’article art 3 :12 §1er 8° du CSA ;
- Du document indiquant les informations suivantes, sauf si celles-ci sont déjà fournies de façon distincte dans les comptes annuels :

o Le montant, à la date de clôture de ceux-ci, des dettes ou de la partie des dettes garanties par les pouvoirs publics belges ;

o Le montant, à cette même date, des dettes exigibles, que des délais de paiement aient ou non été obtenus, envers des administrations fiscales et envers l’Office national de sécurité sociale ;

o Le montant afférent à l’exercice clôturé, des subsides en capitaux ou en intérêts payés ou alloués par des pouvoirs ou institutions publics.

12

<sup>1</sup> Les pays concernés sont, comme inclus dans la communication avec le CTF datée du 18 octobre 2013, Afghanistan, Albanie, Argentine, Angola, Antigua et Barbade, Arabie Saoudite, Bangladesh, Cambodge, Cuba, Émirats Arabes Unis, Éthiopie, Indonésie, Irak, Iran, Kirghizistan, Kenya, Kosovo, Laos, Mongolie, Myanmar, Nauru, Népal, Nicaragua, République Démocratique de Corée, Pakistan, Soudan, Syrie, Tadjikistan, Turquie, Vietnam, Yémen et Zimbabwe.

<sup>2</sup> Les pays concernés sont Abu Dhabi, Oman, Arabie Saoudite, Anguilla, Bahamas, Bahreïn, Bermudes, Îles Vierges Britanniques, Îles Vierges Caennaises, Djibouti, Émirats Arabes Unis, Jersey, Jéthou, Maldives, Île Man, la Fédération de Micronésie, Maldives, Monaco, Monténégro, Nauru, Palau, Ras al Khaimah, Saoud Arabie, Émirats Arabes Unis, Sharjah, les Îles Turques et Caicos, Umman, Qatar, Vanuatu et Wallis-et-Futuna.

2. Nous vous confirmons également que nous vous avons transmis la version définitive de ces documents.

Nous vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Isabelle BIOUL  
Directrice Financière



Michel DORIGATTI  
Président du Comité  
de Direction



Daniel VANDERLICK  
Président du Conseil  
d'Administration

<sup>1</sup> Les pays concernés sont, comme inclus dans la communication avec la CTIF datée du 18 octobre 2013, Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua et Bermudes, Argentine, Bangladesh, Cambodge, Cuba, Équateur, Éthiopie, Indonésie, Irak, Iran, Kirghizistan, Kenya, Koweït, Laos, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, République Démocratique de Corée, Pakistan, Soudan, Syrie, Tanzanie, Tadjikistan, Turquie, Vietnam, Yémen et Zimbabwe.

<sup>2</sup> Les pays concernés sont Abu Dhabi, Ajman, Andorre, Anguilla, Bahamas, Bahreïn, Bermuda, les Îles vierges britanniques, les Îles Caïman, Dubaï, Fujairah, Guernesey, Jersey, Jethou, Maldives, Île Man, la fédération de Micronésie, Moldavie, Monaco, Monténégro, Nauru, Palau, Ras al Khaimah, Saint-Barthélemy, Sharjah, les Îles turques et Caicos, Umm al Qaiwain, Vanuatu et Wallis-en-Futana.

## Annexe

Des projets qui sont ou seront abandonnés sont encore repris dans les comptes d’investissements en cours :

· Projet Protonthérapie :

Le projet Protonthérapie ayant été abandonné (décision du conseil d’administration) les coûts repris dans les comptes auraient pu être amortis en 2023 soit un impact de 1,2 M€ + 0,2 M€ au niveau des participations financières. Soit un impact total de 1,4 M€. Une partie de ces coûts a fait l’objet d’une facturation à la société Protonthérapie au cours du premier trimestre 2024 à concurrence de 1.081.071,01 €

· Pavillon à rénover à Van Gogh :

Le montant activé pour le pavillon à rénover (honoraires d’architectes) devrait être pris en charges, ces études et passé n’étant plus adaptées pour le projet du new VVG. L’impact s’élève à 194 K€.

Nous vous confirmons que nous considérons que ces écritures non comptabilisées n’ont pas d’impact significatif sur les comptes de l’exercice 2023.

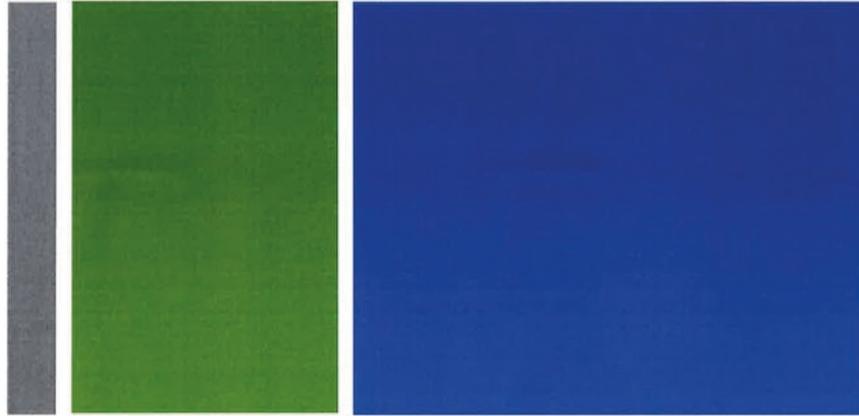
14

<sup>1</sup> Les pays concernés sont, comme inclus dans la communication avec la CIIF (dûe le 10 octobre 2013, Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua et Bermudes, Argentine, Bangladesh, Cameroun, Cuba, Émirats, Éthiopie, Indonésie, Irak, Kirghizistan, Kenya, Koweït, Laos, Malaisie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, République Démocratique de Corée, Pakistan, Soudan, Syrie, Tadjikistan, Turquie, Vietnam, Yémen et Zimbabwe

<sup>2</sup> Les pays concernés sont Abu Dhabi, Ajman, Andorre, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bermuda, les Îles vierges britanniques, les Îles Caïman, Dubaï, Faraïah, Guernesey, Jersey, Jethou, Maldives, Île d’Azor, la Fédération de Micronésie, Maldives, Monaco, Monténégro, Nauru, Pologne, Ras al Khaimah, Saint-Barthélemy, Sharjah, les Îles turques et Caïcos, Emirats Qatariens, Vanuatu et Wallis et Futuna.

10

ATTESTATION  
DU RÉVISEUR  
D'ENTREPRISES



## HUMANI SC

Rapport du commissaire  
31 décembre 2023

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD  
AUDIT | TAX | CONSULTING





## HUMANI SC

### RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

(COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SC HUMANI (la "Société"), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'Assemblée générale du 23 décembre 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'Assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de HUMANI durant cinq exercices.

#### RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

##### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 709.443.616 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de € 12.204.177.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

##### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sans réserve.

##### Paragraphe d'observation

##### Fonds de pension - Cotisations de pensions des statutaires

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous renvoyons à l'annexe C-app 6.20 qui décrit de manière précise les impacts des charges en matière de cotisations patronales et de responsabilisation sur le Fonds de pension des agents statutaires ainsi que l'impact estimé de la hausse de ces cotisations sur l'évolution de la trésorerie de l'Intercommunale.

#### AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM InterAudit is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in his own right. The RSM Network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit SRL - Réviseurs d'entreprises - Siège social : Chaussée de Waterloo 1131 • B-1130 Bruxelles  
interaudit@rsm.be - TVA BE 0436 391122 - RPA Bruxelles

Служба по аудиту, налоги, бухгалтерские консультации • Член сети независимых компаний RSM • Бельгия и Франция



Nous formulons à ce sujet les deux observations suivantes :

- D'une part, la Société respecte actuellement ses engagements dans la mesure où la cotisation de responsabilisation est payée par l'Institution de Prévoyance chargée de cette obligation par HUmani ; il devrait en être de même pour l'exercice 2024.
- D'autre part, pour les exercices 2025 et suivants, sans prise en charge de cette problématique ou intervention financière par les Pouvoirs Locaux ou le Pouvoir Fédéral, la situation financière de l'intercommunale pourrait rapidement se détériorer, mettant en péril le fonctionnement de l'intercommunale.

#### Budget des moyens financiers - rattrapages

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C-app 6.20 des comptes annuels qui décrit les incertitudes liées à la détermination des montants de rattrapage qui constituent une des particularités du secteur hospitalier, dont les soldes à recevoir pour l'exercice et les exercices antérieurs, s'élèvent à un total de € 4.655.185 et dont les soldes à payer pour l'exercice et les exercices antérieurs s'élèvent à € 39.282.507. Sur base des travaux réalisés, nous n'avons pas de raison de penser que ces montants s'écartent des réglementations et circulaires émises par le SPF Santé Publique en matière de financement hospitalier.

#### Budget des moyens financiers – mesure IF-IC

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous renvoyons à l'annexe C-app 6.20 où sont décrites les modalités d'activation de la mesure IFIC au cours de l'exercice 2023, les impacts sur le résultat et les incertitudes en matière de révision des forfaits accordés à la Société pour le financement de cette mesure.

#### Impact de la crise Covid-19 – Interventions Fédérales

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C-app 6.20 des comptes annuels, qui, de manière générale, décrit l'impact de l'Arrêté royal du 30 octobre 2020 et ses arrêtés modificatifs fixant les modalités d'octroi d'une intervention financière fédérale exceptionnelle aux hôpitaux dans le cadre de l'épidémie de coronavirus « COVID 19 » et, en particulier, les hypothèses de calcul pour déterminer les montants pris en résultat, à rétrocéder en ce qui concerne les avances perçues en 2020 et à obtenir en ce qui concerne les années 2021 et 2022, comptabilisés globalement à court terme.

#### Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

#### Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante.



Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- ▶ Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- ▶ Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;

- ▶ Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- ▶ Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

#### AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

##### Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des Sociétés et des Associations et des statuts de la Société.



### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des Sociétés et des Associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des Sociétés et des Associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

### Mentions relatives à l'indépendance

- ▶ Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- ▶ Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des Sociétés et des Associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe aux comptes annuels.

### Mention relative aux documents à déposer conformément à l'article 3 :12, § 1er, 9° du Code des Sociétés et Associations

Les documents suivants, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 9° du Code des Sociétés et des Associations reprennent - tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu - les informations requises par ce Code et ne comprennent pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mission :

- ▶ Un rapport de rémunération donnant un aperçu, sur base individuelle, du montant des rémunérations et autres avantages, tant en numéraire qu'en nature, accordés directement ou indirectement, pendant l'exercice social faisant l'objet du rapport de gestion.

### Autres mentions

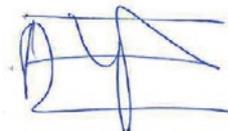
- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ La répartition des résultats proposée à l'Assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Hormis l'absence de publication du rapport du commissaire relatif à l'exercice 2022 conformément à l'article 3 :12, 4° du Code des sociétés et des associations, nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés et des Associations.

Gosselies, le 24 mai 2024

RSM INTERAUDIT SRL  
COMMISSAIRE  
REPRÉSENTÉE PAR



CÉLINE ARNAUD  
ASSOCIÉE



THIERRY LÉJUSTE  
ASSOCIÉ



Siège social : Espace Santé  
Boulevard Zoé Drion, 1 - 6000 Charleroi  
Tél. : 071/92.12.11

[www.humani.be](http://www.humani.be)